

CONSEIL MUNICIPAL DE BRON

SÉANCE PUBLIQUE DU 20 MARS 2023

PROCÈS-VERBAL

ORDRE DU JOUR

| | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| DÉLIBÉRATION N° 1 : | 5 |
| <u>GESTION DES AFFAIRES MUNICIPALES</u> | |
| <u>Maintien ou non dans les fonctions d'un Adjoint à la suite du retrait des délégations accordées à Monsieur François-Xavier PENICAUD</u> | |
| <u>RAPPORTEUR : M. JÉRÉMIE BREAUD, MAIRE</u> | |
| DÉLIBÉRATION N° 2 : | 13 |
| <u>GESTION DES AFFAIRES MUNICIPALES</u> | |
| <u>Maintien ou non dans les fonctions d'un Adjoint à la suite du retrait des délégations accordées à Monsieur Hervé THIBAUD</u> | |
| <u>RAPPORTEUR : M. JÉRÉMIE BREAUD, MAIRE</u> | |
| DELIBERATION N° 3 : | 18 |
| <u>GESTION DES AFFAIRES MUNICIPALES</u> | |
| <u>Fixation du nombre d'Adjoints au Maire</u> | |
| <u>RAPPORTEUR : M. JÉRÉMIE BREAUD, MAIRE</u> | |
| DELIBERATION N° 4 : | 21 |
| <u>ÉLECTIONS DES ADJOINTS</u> | |
| <u>Election d'un nouvel adjoint au Maire</u> | |
| <u>RAPPORTEUR : M. JÉRÉMIE BREAUD, MAIRE</u> | |
| DELIBERATION N° 5 : | 25 |
| <u>GESTION DES AFFAIRES MUNICIPALES</u> | |
| <u>Désignation de représentants du Conseil Municipal Groupement d'Intérêt Public – Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'Emploi</u> | |
| <u>RAPPORTEURE : Mme Martine CHAREYRE</u> | |
| DELIBERATION N° 6 : | 31 |
| <u>GESTION DES AFFAIRES MUNICIPALES</u> | |
| <u>Désignation de représentants du Conseil Municipal - Conseils d'école de Bron</u> | |
| <u>RAPPORTEURE : Mme Martine CHAREYRE</u> | |
| DELIBERATION N° 7 : | 33 |
| <u>GESTION DES AFFAIRES MUNICIPALES</u> | |
| <u>Désignation de représentants du Conseil Municipal - Centre aéré permanent de Bron Parilly</u> | |
| <u>RAPPORTEURE : Mme Martine CHAREYRE</u> | |
| DELIBERATION N° 8 : | 38 |
| <u>GESTION DES AFFAIRES MUNICIPALES</u> | |
| <u>Désignation de représentants du Conseil Municipal - Collèges de Bron</u> | |
| <u>RAPPORTEURE : Mme Martine CHAREYRE</u> | |
| DELIBERATION N° 9 : | 39 |
| <u>GESTION DES AFFAIRES MUNICIPALES</u> | |
| <u>Désignation de représentants du Conseil Municipal - Centre Social et socioculturel les Taillis</u> | |
| <u>RAPPORTEURE : Mme Martine CHAREYRE</u> | |
| DELIBERATION N° 10 : | 40 |
| <u>GESTION DES AFFAIRES MUNICIPALES</u> | |
| <u>Désignation de représentants du Conseil Municipal - Société Un, Deux, Toits Soleil</u> | |
| <u>RAPPORTEURE : Mme Martine CHAREYRE</u> | |
| DELIBERATION N° 11 : | 41 |
| <u>GESTION DES AFFAIRES MUNICIPALES</u> | |
| <u>Désignation de représentants du Conseil Municipal - Unité de Formation et de Recherche d'Anthropologie et de Science Politique de l'Université Lumière Lyon 2 (UFR)</u> | |

RAPPORTEURE : Mme Martine CHAREYRE

DÉLIBÉRATION N° 12 : 42

GESTION DES AFFAIRES MUNICIPALES

Désignation de représentants du Conseil Municipal - Association Réussir l'Insertion à Bron

RAPPORTEURE : Mme Martine CHAREYRE

DÉLIBÉRATION N° 13 : 43

GESTION DES AFFAIRES MUNICIPALES

Désignation de représentants du Conseil Municipal - IUT de l'Université Lumière Lyon 2

RAPPORTEURE : Mme Martine CHAREYRE

DELIBERATION N° 14 : 44

GESTION DES AFFAIRES MUNICIPALES

Désignation de représentants du Conseil Municipal au sein de la Mission Locale Bron Décines Meyzieu

RAPPORTEURE : Mme Martine CHAREYRE

DELIBERATION N° 15 : 46

GESTION DES AFFAIRES MUNICIPALES

Désignation de représentants du Conseil Municipal au Syndicat Intercommunal de Gestion des Energies de la Région Lyonnaise (SIGERLy)

RAPPORTEURE : Mme Martine CHAREYRE

DELIBERATION N° 16 : 47

GESTION DES AFFAIRES MUNICIPALES

Désignation de représentants du Conseil Municipal au Centre Social Gérard Philippe

RAPPORTEURE : Mme Martine CHAREYRE

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 14 mars 2023 s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville le 20 mars 2023 à 17h30 sous la présidence de Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal des membres du Conseil Municipal, après avoir rappelé que les conseillers disposant d'un pouvoir doivent le signaler et le remettre à l'administration si cela n'a pas déjà été fait.

Membres présents : 40

M. Jérémie BREAUD (Maire), Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Madame Marion CARRIER, M. François-Xavier PENICAUD, Mme Valérie BOULARD, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Isabelle DA SILVA, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelyne BRUNET, M. Raphaël SULTANA, M. Hervé THIBAUD, Mme Linda TABTE, M. Emmanuel MAILLET, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, M. René SIMILLON, Mme Christiane RIVOIRE, Mme Jacqueline PALLUY, M. Jean-François DELAPIERRE, Mme Françoise KIRASSIAN, M. Stéphane GENIN, M. Albert YOGO, Mme Sandrine BERTHET, Mme Sonia GRANDSERRE, M. Stevens BOBI, Mme Maryam EL GUIZANI, M. Jean-Baptiste DOZOLME, M. Fatih DEMIRAY, M. Tarik EZ ZAJJARI, Mme Marie BRUNET, M. Djamel BOUDEBIBAH, M. Rémi COURT, Mme Anne-Laure BADIN, Mme Claire DURAND-MOREL, M. Djamel BOUABDALLAH, M. Jean-Pierre ANGOSTO, Mme Stéphanie VELLA, Mme Lucile MOREL, Mme Nesrine MECHKAR

Membres présents par procuration :

Mme Nathalie BRAMET REYNAUD, pouvoir à M. Jérémie BREAUD
Mme Anne-Lise LANSAQUE, pouvoir à M. Stevens BOBI
M. Filipe GALVAO, pouvoir à Mme Anne-Laure BADIN

Le quorum étant atteint, la séance est donc ouverte à 17h40.

Avant de débiter les délibérations, le Conseil Municipal est invité à procéder à la désignation du secrétaire de séance avec un vote à main levée. Monsieur le Maire propose la candidature de Madame Marie BRUNET.

Le Conseil Municipal vote à l'UNANIMITÉ la désignation de Madame Marie BRUNET, secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose ensuite d'approuver le procès-verbal de la séance précédente du 2 février 2023, qui a été communiqué aux conseillers.

Monsieur le Maire ouvre le débat et demande s'il y a des interventions concernant ce procès-verbal.

Pas d'interventions.

Monsieur le Maire passe au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Le Conseil Municipal APPROUVE À L'UNANIMITÉ le procès-verbal du 2 février 2023.

DÉLIBÉRATION N° 1 :

GESTION DES AFFAIRES MUNICIPALES

Maintien ou non dans les fonctions d'un Adjoint à la suite du retrait des délégations accordées à Monsieur François-Xavier PENICAUD

RAPPORTEUR : M. JÉRÉMIE BREAUD, MAIRE

A la suite du retrait de la délégation accordée à Monsieur François-Xavier PENICAUD, quatrième Adjoint en charge de l'emploi, de l'éducation et des universités, en application de l'article L. 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que « *Lorsque le Maire a retiré les délégations qu'il avait données à un Adjoint, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions* », aujourd'hui, on demande donc au Conseil Municipal de se prononcer pour le maintien ou non de Monsieur François-Xavier PENICAUD dans ses fonctions d'Adjoint.

En conséquence, on va vous demander de voter là-dessus : contre, abstention et pour, comme à chaque délibération.

Monsieur le Maire ouvre le débat et demande s'il y a des interventions.

Y a-t-il des demandes d'interventions ?

Je vais les prendre dans l'ordre : Madame MOREL, Madame VELLA, Madame BADIN, Monsieur DOZOLME, Monsieur BOBI, Monsieur THIBAUD et Monsieur PENICAUD.

Cinq minutes pour chaque intervention.

Intervention de Mme Lucile MOREL

Merci, Monsieur le Maire.

Mesdames, Messieurs, cette délibération et les prochaines relevant de votre gestion interne, nous ne prendrons pas part au vote pour l'ensemble des élus de notre groupe.

Merci.

Intervention de M. le Maire

Très bien. Madame VELLA.

Intervention de Mme Stéphanie VELLA

Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je vais ce soir vous parler avec ma naïveté de nouvelle élue et en toute franchise.

Nous sommes à la moitié du mandat, mon premier, et peut-être même le dernier.

En effet, j'apprends au fil des mois le difficile exercice de conseillère municipale.

Très innocemment, je pensais qu'être élue, ça allait signifier représenter à sa juste mesure les Brondillants et porter leurs voix.

En tout cas, je me suis engagée dans cette optique et en étant convaincue par un projet.

Aujourd'hui, je me rends compte d'une chose, permettez-moi l'expression, nous ne sommes pas au pays des Bisounours.

S'engager en politique, même à une échelle locale, est souvent synonyme de tactique politicienne, accepter le jeu des alliances de second tour afin de remporter l'élection, accepter les compromis, etc., etc.

Toutefois, il ne faut pas perdre de vue le respect que nous devons aux électeurs et aux électrices.

Oui, il faut avoir de l'ambition, l'ambition pour notre Ville, pour les citoyens et citoyennes qui ont voté pour nous, mais en aucun cas cette ambition ne doit être personnelle.

Permettez-moi de vous le rappeler, car ce soir j'ai la nette impression que je dois me prononcer sur une affaire de famille qui n'est pas la mienne.

Cela ne nous sert pas, chers collègues, je ne veux pas me positionner en donneuse de leçon, mais quelle image désastreuse est montrée aux habitants.

Comment pouvons-nous espérer pouvoir augmenter le taux de participation au prochain scrutin ?

Bref, je m'arrêterai là, mais vous l'aurez compris, je ne prendrai, moi non plus, pas part à ce vote, sur cette délibération et les trois prochaines.

Merci de votre attention.

Intervention de M. le Maire

Merci, Madame VELLA. Madame BADIN ?

Intervention de Mme Anne-Laure BADIN

Oui, bonjour à tous.

Un Conseil Municipal exceptionnel le jour de la sortie de la synthèse du sixième rapport d'évaluation du groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat, bravo pour ce choix de date.

Nous pourrions débattre et prendre connaissance tous ensemble des alertes du GIEC et des solutions vers lesquelles se tourner, mais j'arrête là sur le sujet et j'en viens aux vraies raisons qui nous réunissent aujourd'hui et elles sont bien éloignées de ce sujet et bien éloignées des préoccupations des Brondillants et Brondillantes.

En effet, permettez-nous de vous trouver bien capricieux, Monsieur le Maire.

Vous nous demandez de recomposer votre exécutif au prétexte d'un tract de bilan distribué par vos adjoints La REM.

C'est quand même de l'ordre de l'excès de colère.

Un enfantillage, une mauvaise gestion de ses émotions, cela traduit plusieurs choses.

D'abord, votre incapacité à travailler dans un esprit démocratique, esprit dans lequel des opinions différentes s'expriment et dans lequel le débat nourri d'écoutes et de délibérations, permet de définir nos règles de vie communes.

Deuxième chose, votre courte mémoire ou encore irrespect de vos partenaires sans qui vous n'auriez été élu en 2020, et plus grave, l'irrespect des électeurs et électrices Brondillants et Brondillantes qui avaient misé sur votre duo que certains qualifiaient alors de l'expression « *mariage de la carpe et du lapin* ».

Il ne reste donc à Bron, aux commandes de notre Ville, que des élus de la droite la plus dure.

Pour notre part, nous serons fidèles à nos électeurs et électrices jusqu'à la fin de notre mandat, nous serons les opposants de vos politiques chaque fois que celles-ci augmenteront les inégalités entre Brondillants, diminueront les services publics et n'adresseront pas les enjeux environnementaux, sanitaires et de justice sociale.

Piloter une délégation dans une ville, c'est traduire des orientations politiques en actions en œuvrant avec les services de la Ville et avec les partenaires de celle-ci.

C'est piloter des projets, définir des tâches, rassembler des acteurs territoriaux, gérer des plannings de mise en œuvre d'action, tenir un carnet d'adresses.

Changer d' élu responsable en cours de route, c'est fragiliser les projets, prendre des retards dans la mise en œuvre, ça se fait forcément au détriment des Brondillants.

Des domaines d'action majeurs de la Ville vont pâtir de vos caprices : éducation, insertion, démocratie participative, lutte et adaptation au changement climatique.

Cela traduit bien combien vous vous souciez de ces sujets.

Conseils de quartier, notamment ceux de Parilly et Terrailon, dans lesquels étaient impliqués Messieurs THIBAUD et BOBI, éducation et insertion dont s'occupait Monsieur PENICAUD et où les besoins sont très grands à Bron, développement durable et notamment les orientations énergétiques et de rénovation patrimoniale dont s'occupaient Monsieur THIBAUD. Voilà des sujets pour certains très techniques et qui présentent des enjeux majeurs pour les Brondillants et que vous mettez en péril par vos décisions capricieuses.

Pour ces raisons, nous ne prendrons pas part au vote des quatre premières délibérations de ce Conseil.

Je vous remercie.

Intervention de M. le Maire

Merci. Monsieur DOZOLME ?

Intervention de M. Jean-Baptiste DOZOLME

Monsieur le Maire, vous faites le choix aujourd'hui de priver les Brondillants de la compétence de François-Xavier PENICAUD, votre quatrième Adjoint qui, par sa formation, sa compétence, sa connaissance de ses dossiers, a pu répondre à l'attente des Brondillants en matière d'éducation, premier budget de la Ville, d'insertion et d'emploi, des délégations qui certes demandent des compétences, mais aussi une grande qualité d'écoute, de dialogue, surtout envers les parents d'élèves, les agents, les enseignants dont François-Xavier n'a cessé de mettre en œuvre toutes ses capacités de travail.

C'est grâce à ses qualités qu'en à peine 3 ans, la mise en œuvre de nombreux projets a pu être faite.

Dans le désordre : l'amélioration des conditions d'accueil dans le cadre du service minimum du périscolaire, la réussite de la transition d'une cuisine centrale vieillissante vers une restauration plus durable et allant au-delà des objectifs de la loi EGalim en matière de bio et de produits locaux, une conduite de changement profond grâce à la continuité du dialogue entre le prestataire, les parents d'élèves et les agents, la réalisation des sites éducatifs avec un budget d'1,5 million sur trois ans pour renforcer la communauté éducative dans le quartier, la mise en place d'un dispositif de formation pour mieux lutter contre le harcèlement scolaire, au niveau de l'emploi : la création d'une instance de dialogue avec les acteurs de l'emploi et de l'insertion, le CLAC, c'est une baisse de chômage sur Bron qui est beaucoup plus rapide que sur le reste de la Métropole ; c'est aussi l'augmentation du fonds d'urgence permettant de garantir la continuité du parcours d'insertion des jeunes vers l'emploi, et j'en passe.

Chers collègues, vous avez pu travailler avec François-Xavier et apprécier son engagement sur tous ses dossiers.

Vous savez qu'aujourd'hui à travers cette décision, vous enlevez aux Brondillants les bénéfices de tous ses talents et de toutes ses compétences.

Nous ne pouvons pas prendre part à un vote tel que celui-ci, faisant passer les intérêts politiques devant les intérêts des Brondillants.

Merci.

Intervention de M. le Maire

Merci. Ensuite, Monsieur BOBI.

Intervention de M. Stevens BOBI

Bonjour à tous.

Suite aux événements récents de retrait de délégation par le Maire pour tous les élus « En Avant Brondillants » qui réalisaient jusque-là un gros travail au service des Brondillants, je tiens à préciser pour qu'il n'y ait pas de malentendu, quand je dis que les élus EAB avaient réalisé un gros travail, ça ne sous-entend pas que les autres élus de la majorité ne travaillaient pas.

Nous avons eu l'occasion de nous exprimer dans la presse sur ces pratiques et avons d'ailleurs décidé que nous allions saisir le Préfet pour un signalement en bonne et due forme de ces décisions et procédures illégitimes.

Pour nous, il est clair que ce vote n'a pas lieu d'être et n'est pas là pour servir la démocratie et les Brondillants, mais pour des raisons de calcul partisan visant à éclipser le groupe « En Avant Brondillants ».

Vous proposez au Conseil Municipal, et avez donné des consignes aux élus « Bron Protéger Respirer », d'éliminer deux Adjointes « En Avant Brondillants », pourtant excellents à leur poste et qui ont apporté d'excellents résultats, ont travaillé dans leurs délégations sur plus de la moitié des capacités d'investissement de ce mandat comme du suivant, et dont les services d'ailleurs qui étaient rattachés représentaient près de la moitié des effectifs municipaux.

Nous qui sommes ancrés dans les actions collectives et pour le bien commun et à qui vous voulez prêter avec hypocrisie l'intention de s'approprier l'entièreté des projets du mandat, nous ne souhaitons pas nous associer à cette mascarade et ne prendrons pas part au vote.

Intervention de M. le Maire

Merci. Monsieur THIBAUD.

Intervention de M. Hervé THIBAUD

Donc, en l'absence d'Anne-Lise LANSAQUE, je vais vous livrer effectivement son commentaire sur ces délibérations.

Chers collègues, je ne reviendrai pas sur le désaccord à l'origine de ce Conseil Municipal.

Chacun des groupes à son avis et son ressenti.

Je souhaite simplement m'exprimer sur la façon dont ce désaccord a été traité par votre majorité.

En effet, si vous avez été déçus, choqués par le dépliant, cela nécessite-t-il une justice expéditive, sans même une demande d'explication, un appel, voire un SMS ?

Vous avez décidé, sans aucun dialogue préalable avec nous, de contacter directement la presse et de traîner nos noms dans la boue en nous traitant de traîtres.

Je suis consterné par ce manque de considération et de respect à l'égard de collaborateurs qui vous ont permis d'être là aujourd'hui et qui ont été durant trois années à vos côtés sur chaque sujet.

Je m'étais engagé pour que Bron puisse changer de vie, pas pour ce genre de petit jeu politique politicienne qui va à l'encontre des Brondillants.

Je vais maintenant m'exprimer en mon nom.

Nous vivons aujourd'hui dans une société plurielle où les opinions, les cultures et les croyances sont diverses.

Dans une telle société, la démocratie doit être construite sur une base solide de participation, de débat et de respect mutuel.

L'alliance de deux listes aux sensibilités différentes au deuxième tour des dernières élections municipales a permis de construire cette majorité plurielle de projets.

Pour que cette majorité plurielle vive, elle doit être constituée pas seulement d'individus aux sensibilités différentes, mais aussi de différents groupes politiques qui représentent les différentes sensibilités des citoyens.

Ces groupes politiques, en rendant compte régulièrement de leur mandat auprès des citoyens, permettent de créer un lien de confiance avec leurs représentants politiques et surtout lutter contre l'idée que le vote sera un blanc-seing donné aux élus au moment des élections.

Alors, pourquoi sanctionner la diffusion d'un bilan sur les engagements d'un groupe politique ?

En supprimant ainsi de l'exécutif le groupe E.A.B., c'est faire fi de cette sensibilité politique et des électeurs brondillants qui l'ont portée.

C'est aussi laisser encore une plus grande partie des citoyens se sentir exclue et non représentée dans le processus décisionnel.

C'est faire aussi le jeu des voix qui s'élèvent de plus en plus pour dire que cela ne sert plus d'aller mettre un bulletin dans l'urne, car pour une grande partie d'entre eux, ils ne se sentiront pas représentés.

Et enfin, c'est faire le jeu des extrêmes.

Je sais, Monsieur le Maire, que vous n'êtes pas un fervent défenseur de la participation citoyenne, elle est pourtant l'avenir d'un investissement politique plus important des citoyens dans leur cité, et surtout un retour de la confiance envers leurs élus, un avenir où les politiques nationales ou territoriales devront se construire sur des majorités plurielles de projets et non plus une minorité d'élus, certes élus démocratiquement, mais insuffisamment représentatifs.

En actant ainsi le retrait des délégations des élus E.A.B. nous voici donc à mi-mandat avec une majorité encore moins représentative des Brondillants.

Elle est le reflet d'une crise démocratique nationale qui nous rend encore plus difficiles les combats que nous devons mener tels que la fabrique de la Ville qui doit face aux trois crises du siècle que sont le climat, la biodiversité et les ressources.

Si nous voulons que cette Ville continue à se construire avec et pour le plus grand nombre, alors il faudra pour les prochaines séances un nouveau projet de représentativité démocratique.

Chers collègues élus, ce soir en votant le retrait de la fonction d'Adjoint au Maire des élus E.A.B., ce n'est pas une formalité suite au retrait des délégations, mais bien l'expression que vous êtes en plein accord avec l'arrêté pris par Monsieur le Maire sur ce retrait des délégations.

Monsieur le Maire, dans les trois ans qui arrivent, nous serons attentifs aux projets en cours, mais aussi à la prise en compte des orientations de projets exprimées par le groupe E.A.B.

Je vous remercie.

Intervention de M. le Maire

Merci. François-Xavier PENICAUD.

Intervention de M. François-Xavier PENICAUD

D'abord, je vous prie d'excuser l'émotion qui risque d'être la mienne ce soir. Et d'abord, je veux dire merci, merci et bravo à tous les collègues avec qui on a travaillé pendant trois ans.

Leur dire pardon si on a pu les blesser, leur donner le sentiment qu'on n'ait leur travail. Jamais ça n'a été dans l'état d'esprit de notre groupe, jamais.

Ce soir, je devrais être en colère, furieux. Je le suis, humainement, je suis blessé, déçu, affligé profondément. Mais ce qui domine comme élu ce soir comme responsable politique, c'est une infinie tristesse. J'ai de la peine. J'ai de la peine pour les Brondillants, d'abord et avant tout, et j'y reviendrai.

Je m'excuse auprès de tous ceux qui ont pu nous faire confiance, nous suivre, mais nous tiendrons notre rôle autrement dans les années qui viennent.

J'ai de la peine pour mes collègues du groupe « En Avant Brondillants » qui m'ont fait confiance en 2020, qui nous ont suivis, Monsieur le Maire, lorsqu'on a proposé cette union, cette alliance, qui m'ont donné cette chance de créer une nouvelle majorité plurielle qui donne sa chance à donner les voies et moyens de réveiller la Ville de Bron.

Mais j'ai aussi de la peine pour vous, Monsieur le Maire, ça va être moins sympa ce que je vais dire. Je pense que ça doit être dur de se regarder dans la glace, Monsieur le Maire, depuis trois semaines.

Comme pour tous ces élus qui parfois trahissent leur parole, encore que souvent l'orgueil, l'égo parviennent à étouffer ce que la conviction et le sens de l'intérêt général auraient commandé et je ne vous fais pas l'insulte de croire que vous n'avez pas de conviction, Monsieur le Maire.

En vérité, vous trahissez l'engagement de conduire une majorité plurielle, ça a été dit par mon collègue, et l'engagement à respecter le pluralisme de cette majorité.

Vous ne nous reprochez qu'une chose : d'exister dans la sensibilité que nous sommes, nous n'avons jamais renié les autres sensibilités de cette majorité, comme de cette assemblée.

Et pourtant, quelle organisation ! Vous auriez pu traiter tout cela en une délibération unique qui permette en une délibération de nommer un nouvel exécutif avec la cohérence de construire ce nouvel exécutif, avec une organisation des délibérations dans le respect des compétences et de ce que chacun prendra en charge.

Vous avez choisi d'en faire quatre. Quatre, dont la première, vous attaquez d'emblée un homme, moi-même, pour masquer l'ineptie d'un choix politique et partisan. Alors bourreaux, faites votre office.

On commence ce CM par tuer l'allié sans qui vous ne seriez pas assis sur votre trône et j'utilise ce mot « trône » volontairement, même s'il est un peu dur, parce que la séquence ce soir vient conclure une séquence d'abus de pouvoir caractérisé.

Notre président de groupe l'a dit avec les conséquences que ça a.

Le reste de la majorité vous suivra et c'est bien normal mes chers amis, et je dis « amis », parce qu'aucun de vous en responsabilité ne saurait ajouter des divisions nouvelles à une fracturation de fait.

Il n'y a aucun problème humain, il n'y a qu'un fait politique grave pour la suite de la conduite des affaires municipales.

D'ailleurs, votre arrêté, je le cite pour tout le monde, dit simplement « *considérant les nécessités de bon fonctionnement de l'administration communale* ».

Chacun verra l'impact sur les services, la population, la cohésion des projets, du dépliant, les Brondillants en seront juges.

Pour ceux qui l'ont reçu, ils l'auront, les autres peuvent le retrouver sur Internet et nous nous tenons à disposition pour l'envoyer à ceux qui ne l'auraient pas.

Chacun sera juge.

Vous dites qu'on ne vous a pas prévenu de la publication d'un de ces documents, c'est faux. Son détail sur son contenu, c'est vrai, mais vous en étiez averti et si vous prétendez que c'est l'inverse, je vous mets au défi de m'attaquer en diffamation sur ce fait.

J'arrive au terme de ces 5 minutes.

J'aurai l'occasion sans doute de reprendre la parole dans d'autres délibérations, mais voilà pour commencer ce que je voulais vous dire, chers amis, chers collègues, mes chers Brondillants et Monsieur le Maire.

Intervention de M. le Maire

Simplement pour information, avec les quatre délibérations, je ne fais que respecter le Code général des collectivités territoriales, ce n'est pas moi qui ai décidé d'en faire quatre au lieu d'une ou au lieu de deux.

Il y a tout de même une différence entre la discussion franche que l'on a eue dans mon bureau récemment et ce moment-là.

On ne va pas revenir sur l'histoire, chacun connaît les raisons pour lesquelles nous sommes là aujourd'hui.

Il y a tout simplement eu une rupture de confiance.

Vous avez réécrit l'histoire, ce qui est toujours dangereux, surtout, cela ne permet pas d'avancer, car pour savoir là où on va, c'est bien de savoir d'où l'on vient.

Et je vous le dis avec beaucoup de franchise, la vie continue, les délégations continuent de fonctionner, dans une Mairie il n'y a pas que le Maire, il y a aussi des élus, il y a aussi des chefs de service, il y a aussi des agents. Et puis dans la vie politique, je dirais que c'est un non-événement.

Et puis la très grande majorité des Brondillants, je le vois sur le terrain, ne voit qu'une chose, c'est que nous sommes au travail et que notre majorité est composée d'élus de tout horizon, ce pourquoi nous avons été élus. Il y a des élus qui sont issus du Centre, de la Gauche et des élus qui représentent la société civile.

Mais ce qui nous rassemble depuis le début du mandat, ce sont les valeurs communes que nous avons comme notamment la loyauté, la fidélité.

Je respecte tout à fait et je comprends la position de Mesdames VELLA, MOREL et BADIN sur la non-participation au vote, notre groupe aurait certainement fait la même chose.

Je profite de cette prise de parole pour adresser un mot au groupe Ecologie-Les Verts, et Madame BADIN, qui passe son temps à m'insulter et à me faire passer pour un incapable, que ce soit par voie de presse ou sur les réseaux sociaux.

Le 23 février dernier, c'est en ligne sur votre compte Facebook Europe Ecologie-Les Verts de Bron, vous avez écrit, d'ailleurs vous l'avez répété tout à l'heure, même si vous n'avez pas le courage publiquement de dire ce que vous avez écrit : « *Quant à notre premier édile, Jérémie BREAUD, toujours aussi capricieux et colérique, vous savez ce qu'on dit, il ose tout, c'est même à ça qu'on le reconnaît* ».

Est-ce ça la politique Madame BADIN ? Je ne cautionne pas les insultes.

Et que dire de votre attitude Madame BADIN, vous qui avez dénoncé un de mes élus auprès de la Préfecture suite à la Commémoration de la Libération du camp d'Auschwitz, vous savez très bien à quoi je fais allusion.

Il y a comme des relents d'histoire nauséabonde dans cette dénonciation.

Nous allons passer au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal DECIDE A LA MAJORITÉ de ne pas maintenir Monsieur François-Xavier PENICAUD dans ses fonctions d'adjoint au Maire.

Pour : M. Jérémie BREAUD (Maire), Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Madame Marion CARRIER, M. François-Xavier PENICAUD, Mme Valérie BOULARD, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Isabelle DA SILVA, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelyne BRUNET, M. Raphaël SULTANA, M. Hervé THIBAUD, Mme Linda TABTE, M. Emmanuel MAILLET, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, M. René SIMILLON, Mme Christiane RIVOIRE, Mme Jacqueline PALLUY, M. Jean-François DELAPIERRE, Mme Françoise KIRASSIAN, M. Stéphane GENIN, M. Albert YOGO, Mme Sandrine BERTHET, Mme Sonia GRANDSERRE, Mme Maryam EL GUIZANI, M. Fatih DEMIRAY, M. Tarik EZ ZAJJARI, Mme Marie BRUNET

Ne prennent pas part au vote : M. François-Xavier PENICAUD, M. Hervé THIBAUD, Mme Anne-Lise LANSAQUE, M. Jean-Baptiste DOZOLME, M. Stevens BOBI, MM. ANGOSTO Jean-Pierre, BOUABDALLAH Djamel, BOUDEBIBAH Djamel, COURT Rémi et GALVAO Filipe, MMES DURAND-MOREL Claire, MOREL Lucile et Mme VELLA Stéphanie, BADIN Anne-Laure et MECHKAR Nesrine.

DÉLIBÉRATION N° 2 :

GESTION DES AFFAIRES MUNICIPALES

Maintien ou non dans les fonctions d'un Adjoint à la suite du retrait des délégations accordées à Monsieur Hervé THIBAUD

RAPPORTEUR : M. JÉRÉMIE BREAUD, MAIRE

Délibération suivante, elle est identique à la précédente, sauf qu'elle concerne cette fois-ci Monsieur Hervé THIBAUD.

Y a-t-il des prises de parole ?

Alors dans l'ordre : Monsieur DOZOLME, Monsieur BOBI, Monsieur PENICAUD.

Intervention de M. Jean-Baptiste DOZOLME

Merci, Monsieur le Maire.

Je vais vous parler un peu à cœur ouvert.

En fait aujourd'hui, le sentiment qui m'anime c'est la tristesse. C'est ce qui va le plus qualifier en fait ce que je ressens là depuis quelques semaines par rapport à tout ce qui s'est passé.

Je pourrais être en colère, vexé, frustré, voilà.

De tous mes collègues d'EAB, et là je parle vraiment en mon nom propre, je suis sans doute le moins politisé, mais peut-être celui qui a le plus soif d'absolu.

Je suis aussi sans doute le plus bisounours de nous tous, mais bon ça, c'est encore autre chose.

En fait, j'ai la conviction que sur un territoire local, la politique dans sa définition qui résonne souvent dans l'esprit des gens, non pas dans la gestion de la Ville, mais la politique, en fait ça n'a pas sa place. Les combats de coqs, les gourous, etc., tout ça n'a pas vraiment sa place puisqu'on est là pour gérer un territoire, la vie des personnes, leurs difficultés, etc.

En fait, je suis triste de voir des réactions violentes, parce que ce n'est pas très agréable de voir son nom dans Le Progrès, Lyon Mag et compagnie, de voir le mot « trahison » associé à son nom de famille. Surtout que les écrits restent et avec Internet aussi.

Ça, ça me chiffonne un peu, mais bon c'est comme ça, c'est le jeu, c'est le jeu de la politique.

Je ne pensais pas qu'en rentrant dans une mairie, on rentrerait là-dedans, mais bon, voilà, c'est comme ça.

Finalement, qu'est-ce qu'on nous reproche ? D'avoir communiqué auprès d'un électorat de premier tour et de deuxième tour qui nous a emmené ici aujourd'hui.

Alors pour en débattre, pour étayer le bout de gras, d'accord, pas d'accord, le fait est qu'on a simplement communiqué auprès d'actions qu'on a menées nous, mais avec nos collègues, avec les services et les agents, pas seuls sur le terrain avec nos petites mains.

Et je ne pense pas qu'on ait oublié qui que ce soit parce qu'il suffit simplement de relire ce document avec un peu de clarté pour se rendre compte qu'effectivement on ne parle pas en notre nom, mais au nom d'une équipe au sein d'une majorité emmenée par Jérémie BREAUD.

Après, il peut y avoir un problème de lecture ou un problème d'ego.

Je préfère garder en tête un problème de lecture qu'un problème d'ego parce que c'est plus facilement pardonnable et moins grave.

Tout ça, finalement, c'est dommageable pour qui en fait ? Pas pour moi, pas pour moi, en tant qu'élus, c'est dommageable pour les Brondillants, pour les citoyens qui nous ont fait confiance, qui souhaitaient qu'on avance tous ensemble et finalement, c'est eux qui vont en payer un peu la facture.

Alors, je suis d'accord, ce n'est pas parce que quelqu'un part d'une structure ou d'un service que la terre s'arrête de tourner, on est bien d'accord. On le voit dans nos vies personnelles, en entreprise, il y a toujours du monde qui part, il n'y a pas de souci, l'entreprise continue et bien heureusement.

Mais le problème c'est que ça crée toujours une zone de turbulences et un mandat, c'est très court. Aujourd'hui, il ne reste que trois ans.

Et oui, trois ans c'est long mais c'est court, et les zones de turbulences peuvent souvent faire prendre du retard, faire échouer une avancée ou l'obtention d'un budget ou quelque chose comme ça, donc je trouve qu'après pour des histoires de mauvaise lecture, plutôt que d'ego on n'en arrive là, mais bon après, ce qui est fait est fait, on ne va pas revenir là-dessus, moi le premier.

Je tenais simplement, à titre personnel, à ce que les actions que moi j'ai pu engager, qui ne sont pas visibles parce que je n'ai pas communiqué dessus, très peu, principalement sur le déploiement de la 5G, sur le bâtiment avec un double intérêt qui était de pouvoir à la fois faire rentrer de l'argent dans les caisses de la Mairie plutôt que d'en faire sortir, parce que c'est quand même plus facile de dépenser que de gagner, donc, je rappelle quand même, des contrats de 12 ans qui sont une rente en fait finalement annuelle, qui permettent de faire rentrer un peu d'argent dans nos caisses, et puis en devenant aussi un peu un acteur de ce déploiement de cette 5G puisque pour rappel, aujourd'hui, ils font bien ce qu'ils veulent en fait. Ils ont une obligation de déploiement et les Mairies finalement disent « *bon ben OK, on est avertis qu'il va se passer quelque chose* ». Du coup, ça nous donne un poids, voilà, un moyen de pression qu'on n'avait pas avant.

Du coup, moi pour cette lancée, je souhaite très franchement, et désolé de te citer Marc, mais j'espère que tu pourras poursuivre ce qui a été initié et continuer dans ce sens-là pour différentes raisons, la première c'est qu'il y a une compréhension technique des sujets parce que ce n'est pas toujours évident de parler avec les opérateurs de 5G, de déploiement, de fréquences, etc.

La deuxième, c'est que tu as pu percevoir l'intérêt financier de la chose.

Et la dernière, tu as compris la stratégie dans laquelle je voulais nous emmener puisqu'effectivement ça nous permet d'avoir du poids sur cet échiquier.

Voilà. Je terminerai en remerciant du coup toutes les personnes avec qui j'ai pu travailler, échanger. J'ai énormément appris à vos côtés et j'espère que vous pourrez continuer à œuvrer pour les Brondillants.

Je vous remercie.

Intervention de M. le Maire

Merci. Monsieur BOBI.

Intervention de M. Stevens BOBI

Merci.

Donc à nouveau, sur ce vote, vous demandez à votre majorité non seulement de trahir les engagements que nous avons pris avec vous, mais en plus de priver les Brondillants d'une personne aux compétences très largement reconnues, donc Hervé THIBAUD, régulièrement salué d'ailleurs dans ce Conseil Municipal, tant par les membres de la majorité que par ceux de l'opposition et d'ailleurs par vous-même également très souvent.

Hervé conjugue une expertise et des connaissances exceptionnelles sur ses délégations, ainsi qu'un engagement sans faille en tant qu'Adjoint.

Il allie une grande capacité de dialogue avec la population, avec le Conseil des Citoyens du quartier de Parilly, une grande capacité d'assimilation de problématiques techniques pointues et enfin une capacité à travailler avec les agents des services techniques et des espaces verts en sachant reconnaître et comprendre leur travail technique et œuvrer à la fois pour que d'importantes décisions politiques d'intérêt général soient prises et aussi qu'elles se transforment en dialogue technique et en projets concrets dans lesquels les services de la Ville puissent se sentir reconnus en prenant soin de porter leurs préoccupations et éventuellement leurs alertes et difficultés auprès de vous, Monsieur le Maire.

Vous aviez donc trouvé en Hervé THIBAUD un Adjoint qui conciliait toutes ces facultés.

Il avait pu travailler en tant qu'Adjoint en bonne intelligence avec de nombreux élus de cette majorité et au-delà de leur sensibilité différente, sans aucun couac, sans aucune altercation et il trouvait plaisir à travailler dans la complémentarité avec eux, je pense notamment à Evelyne BRUNET qui est également très calée sur les problèmes éthiques liés à la politique de la Ville ou Marie, Jean-François, Marc, Marion, Albert et d'autres, je ne vais pas citer tout le monde.

Il a su œuvrer à la cohérence entre la volonté politique, les initiatives individuelles et les impératifs de leur mise en œuvre en prônant l'importance d'intégrer des données liées à la qualité du cadre de vie, des mobilités et des fonctionnalités, notamment sur le projet majeur de transfiguration du quartier de Parilly afin qu'il se réalise dans les meilleures conditions.

En décidant de son éviction, vous privez la Ville de Bron d'un Adjoint investi pour la rénovation urbaine, l'impérieuse transition énergétique, sur la qualité du patrimoine, sur les grandes opérations de construction et de rénovation des bâtiments, sur le dialogue avec les corps intermédiaires, sur votre grand engagement à rendre la vie plus respirable, plus végétalisée, plus résiliente.

Vous cherchez à maquiller votre décision dépourvue de motivation d'intérêt général en pugilat collectif contre un homme, tout à l'heure contre François-Xavier, à présent contre Hervé, et nous ne saurions bien sûr pas approuver cela ni alimenter par notre vote un procédé inique, donc encore une fois nous ne prendrons pas part à ce vote.

Intervention de M. le Maire

Merci. François-Xavier PENICAUD.

Intervention de M. François-Xavier PENICAUD

Vous avez évoqué tout à l'heure la rupture de confiance, Monsieur le Maire, et enfin ce soir, vous reconnaissez le rôle des services à qui, si j'ai rendu tout à l'heure hommage aux élus, je veux rendre hommage et remercier l'ensemble des services, nombreux, avec lesquels on a pu travailler. J'en vois un certain nombre dans cette salle.

On a eu l'occasion, j'ai eu l'occasion d'en remercier un certain nombre et je pense que les Brondillants doivent savoir qu'ils ont des professionnels réellement engagés à leur service et à qui je ne saurais tirer révérence sans saluer le travail et l'implication hors pair.

En revanche, vous avez eu cette phrase tout à l'heure, « ça intéresse qui ? » et avec dans un propos encore une fois, quelque chose qui d'ailleurs amène à ce qu'on est là, qui dit finalement « circulez, y'a rien à voir, je peux flinguer n'importe lequel de mes Adjoints, il ne sert à rien, il ne sert à rien ! », vous venez de nous le dire.

Et j'espère à l'avenir, je le dis avec force, mais j'espère qu'à l'avenir vous aurez un peu plus de respect pour la contribution de chacun de ces Adjoints.

Oh, je ne suis pas le premier à vous le dire, mais simplement il y a des choses dont il faudra prendre l'habitude, qu'elles se disaient dans l'intimité d'une majorité et que nous aurons la liberté de parole de les dire publiquement. Je vous l'ai dit d'ailleurs tout à l'heure dans votre bureau puisque vous en parliez.

Moi je pense, justement, que chacun de ces Adjoints fait un boulot énorme, or vous le niez, Bron'Jour après Bron'Jour, les Brondillants le regarderont, regardez bien : le Maire est partout, les Adjoints ne sont nulle part.

D'ailleurs, y compris sur les indemnités : 950 € pour chacun de vos Adjointes pour gagner vous 7 000 €, c'est aussi la manifestation de quelque chose qui, je le regrette, est ancré dans votre mode de gestion, c'est que vous pensez que vos élus ne servent à rien, n'ont aucune valeur ajoutée.

C'est faux. 80 % de l'action de cette Ville est faite et elle sera faite demain par tous ces élus de la majorité dont je salue le travail.

Pluralisme ! Mais enfin, en réunion de majorité, vous avez intimé l'ordre aux membres de votre groupe LR, tous ceux qui ne s'étaient pas inscrits dans notre groupe, qui eux avaient encore un peu de liberté, d'aller soutenir le candidat aux législatives investi par les Républicains, quel que soit leur parcours, qu'ils viennent du centre-gauche ou qu'ils soient indépendants, qu'ils soient société civile, donc non, ne nous faites pas croire ça.

Ensuite, oui, on vous a dit, et là encore dans l'intimité d'un bureau, qu'on n'avait pas adoré l'instrumentalisation partisane des vœux, oui, et vous vous êtes engagé, nous y serons attentifs, à ce que ça soit moins le cas à l'avenir.

Alors, pourquoi cette décision ? Pour un dépliant qui affirme et reconduit notre solidarité à l'action de la majorité et au programme d'action commune qui explique par les faits ce soutien qu'à chaque Conseil Municipal, nos élus de groupe ont voté pour quoi à chaque Conseil Municipal, quelle que soit la délégation, nous avons soutenu les choses et dès le début de ce dépliant, j'en cite quelques extraits pour ceux qui ne l'ont pas lu : « *Rendons à César ce qui est à César. Nous avons porté la liste au premier tour qui s'est rassemblée avec la liste conduite par Jérémie BREAUD au second tour. C'est à cette alliance que vous avez choisi de faire confiance. Nous sommes élus au sein de la majorité municipale* » et plus loin « *intégrer l'action municipale et loyaux au programme d'alliance* », pour terminer ce document par « *ces engagements sont réalisés par la majorité de coalition que nous emmenons avec Jérémie BREAUD* » donc qui ne nie en rien l'action des uns et des autres.

Et même quand je prends, puisque vous l'avez évoqué, la question de la sécurité, je salue le travail fait par Isabelle DA SILVA. Nous rédigeons en disant, la Ville a voté avec le concours de nos élus et de nos groupes ni plus ni moins.

Et oui, nous avons voté toutes les délibérations portées sur la sécurisation de l'espace public, et nous le disons, ni plus ni moins, ainsi.

Alors je rappelle que nous étions un groupe constitué, ceci faisait partie de l'accord sur lequel vous vous étiez engagé que de respecter ce pluralisme, le Code Général des Collectivités sanctuarise cette capacité, cette liberté d'expression d'un groupe, qui chaque mois s'entendait et se lisait dans la Tribune Municipale du magazine municipal Le Bron'Jour, chaque mois, sans que jamais vous n'y retrouviez à dire. Et y compris, on avait pu vous proposer de dire peut-être qu'il peut y avoir un dialogue systématique en amont pour l'élaborer et vous n'aviez pas donné suite.

Alors, on habille, on reproche, on nous reproche de ne pas valoriser nos collègues, je l'ai souvent fait ici en Conseil Municipal et je le referai à chaque fois parce que Dieu sait qu'ils bossent et qu'il n'y a pas que nous qui avons bossé comme des chiens, ils bossent comme des chiens et ils vont bosser encore plus comme des chiens parce que vous diminuez les ressources humaines à disposition des Brondillants et c'est bien dommage.

Alors je leur rends hommage, encore une fois.

Vous nous reprochez de ne pas vous avoir suffisamment valorisé ou certains de nos collègues dans ce dépliant, j'en suis encore une fois désolé, simplement je signale, et chacun le contrôlera lui-même, qu'en trois ans, c'est trois fois que dans le magazine municipal vous avez rendu aux élus du groupe « En Avant Brondillants » la contribution qui était la leur dans l'action de mandat au quotidien, y compris en janvier quand il fallait faire le bilan de ce que vous aviez appelé l'année de l'éducation, pas une fois, pas une fois votre Adjoint à l'éducation n'est cité, pas une fois.

Et bien ainsi, on voit que cet abus de pouvoir et que, encore une fois, nous adhérons au culte des idées plutôt qu'au culte de la personnalité, les conséquences nous les tireront, on s'en parlera, mais nous continuerons à soutenir tout ce qui va dans le sens des Brondillants, comme avant.

La réanimation de nos cœurs de Ville et des quartiers, la reconquête républicaine, la maîtrise urbaine, la végétalisation de la Ville, la priorité à l'éducation, la stratégie d'investissement, tout ça vous pourrez compter, ainsi

que l'ensemble des Brondillants, sur le fait qu'on continuera à soutenir tout ce qui va dans le sens des Brondillants.

Intervention de M. le Maire

Bien.

Bon, Monsieur PENICAUD, je comprends le côté théâtral puisque vous êtes en train de vous filmer en faisant un Facebook live. Il y a actuellement 9 vues.

Je ne vais pas répondre par élégance et par respect, je ne vais pas répondre à tout ce que vous avez dit puisqu'on a eu une discussion franche en présence d'Hervé THIBAUD, il y avait un témoin avec moi tout à l'heure, il y a deux heures de cela, on s'est tout dit.

Là aujourd'hui comme c'est public, maintenant vous ne dites pas la même chose, c'est votre conscience, voilà c'est passé, on va passer à autre chose.

Simplement, vous utilisez quand même des mots, vous écrivez des mots qui sont extrêmement forts.

Vous avez dit le mot « flingué », vous avez écrit sur votre Facebook tout à l'heure « *venez au Conseil, vous pourrez assister à la mise à mort* ». Attendez, j'ai l'impression que j'ai du sang sur les mains là !

On va peut-être redescendre d'un étage, je pense qu'il y a des choses qui sont quand même plus graves dans la vie, ce n'est que de la politique, d'accord, ce n'est pas une question de vie ou de mort.

Chaque mot a un sens, le mot « flingué », je n'ai flingué personne. Le mot « mise à mort », j'ai tué qui ? Et puis encore une fois et je finirai là-dessus, on ne va pas refaire l'histoire, mais le point de départ de tout cela, même vous, vous avez dit, Monsieur PENICAUD, que depuis le début vous travaillez en confiance avec nous, quand je dis « nous », c'est les autres élus, mon exécutif auquel vous apparteniez, et moi, c'est bien la preuve que je n'étais pas tyrannique, c'est bien la preuve que je travaillais en équipe, sinon je pense que vous auriez eu des occasions pour partir, bien avant. Et là, excusez-moi, vous avez fait une erreur, une mauvaise interprétation, peu importe le terme, une maladresse pour ne pas assumer davantage, il y a une erreur qui a été commise, il y en a ici dans la salle qui ont de la bouteille en politique et qui savent très bien qu'il n'y avait pas d'autre solution que celle que j'ai prise effectivement et que j'ai exécutée seul et qui est la conséquence d'une décision collective avec les 27 autres élus.

Je ne décide pas une décision aussi importante. Qui peut croire ici que je l'ai prise seul dans mon coin ? Et on me reproche même parfois de ne pas suffisamment faire preuve d'autorité et de travailler trop en équipe, donc là, voilà.

Enfin, c'était important à un moment de remettre, comment on dit, l'église au milieu du village, et à un moment je peux tout entendre, j'ai une capacité à avaler des couleuvres importantes, mais à un moment, stop.

On va passer au vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

J'imagine que les groupes, vous ne prenez pas part au vote ? Ok.

Après délibération, le Conseil Municipal DECIDE A LA MAJORITÉ de ne pas maintenir Monsieur Hervé THIBAUD dans ses fonctions d'adjoint au Maire.

Pour : M. Jérémie BREAUD (Maire), Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Madame Marion CARRIER, Mme Valérie BOULARD, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Isabelle DA SILVA, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelyne BRUNET, M. Raphaël SULTANA, Mme Linda TABTE, M. Emmanuel MAILLET, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, M. René SIMILLON, Mme Christiane RIVOIRE, Mme Jacqueline PALLUY, M. Jean-François DELAPIERRE, Mme Françoise KIRASSIAN, M. Stéphane GENIN, M. Albert YOGO, Mme Sandrine BERTHET, Mme Sonia GRANDSERRE, Mme Maryam EL GUIZANI, M. Fatih DEMIRAY, M. Tarik EZ ZAJJARI, Mme Marie BRUNET

Ne prennent pas part au vote : M. François-Xavier PENICAUD, M. Hervé THIBAUD, Mme Anne-Lise LANSQUÉ, Jean-Baptiste DOZOLME, M. Stevens BOBI, MM. ANGOSTO Jean-Pierre, BOUABDALLAH Djamel, BOUDEBIBAH Djamel, COURT Rémi et GALVAO Filipe, MMES DURAND-MOREL Claire, MOREL Lucile et Mme VELLA Stéphanie, BADIN Anne-Laure et MECHKAR Nesrine.

DELIBERATION N° 3 :

GESTION DES AFFAIRES MUNICIPALES

Fixation du nombre d'Adjoints au Maire

RAPPORTEUR : M. JÉRÉMIE BREAUD, MAIRE

Donc alors, suite aux deux précédentes délibérations, deux postes d'Adjoints sont donc vacants.

Je propose donc au Conseil Municipal de modifier le nombre d'Adjoints en le ramenant à 15.

Pour cela, je vous propose donc :

- De supprimer le 12^{ème} poste d'Adjoint,
- De fixer en conséquence à 15 le nombre d'Adjoints au Maire, dont 4 postes d'Adjoints de quartier,
- De procéder à l'élection d'un nouvel Adjoint du fait de la vacance du poste de 4^{ème} Adjoint.

En conséquence, je vous propose donc, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- **DECIDER** de supprimer le poste de 12^{ème} Adjoint,
- **DECIDER** de fixer à 15 le nombre d'Adjoints dont 4 postes d'Adjoints de quartier,
- **DECIDER** de procéder à l'élection d'un nouvel Adjoint du fait de la vacance du poste du 4^{ème} Adjoint.

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Alors, dans l'ordre : Monsieur ANGOSTO, Monsieur BOBI, Monsieur PENICAUD.

Intervention de M. Jean-Pierre ANGOSTO

Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, vous avez acté par les deux délibérations précédentes, le retrait de deux mandats d'Adjoints.

Par cette troisième délibération, vous fixez le nombre d'Adjoints à 15, donc un de moins que précédemment.

Les délégations de ces Adjoints étaient déjà denses avec l'éducation, la jeunesse, l'insertion, l'université, la transition énergétique, le développement durable, toutes des thématiques chères à notre groupe.

Nous espérons qu'en rajoutant certains de ces thèmes à la charge d'Adjoints déjà en place, ils continueront à être traités avec toute l'attention qu'ils méritent.

Notre groupe ne prendra pas part au vote sur cette délibération, ainsi que sur la suivante.

Intervention de M. le Maire

Merci. Monsieur BOBI.

Intervention de M. Stevens BOBI

Merci.

Vu l'ampleur des délégations, comme le disait le collègue, à réaffecter, se priver d'un Adjoint nous étonne.

Et cela peut nous inquiéter quant à l'investissement que vous souhaitez pour ces sujets ou d'ailleurs toute autre délégation qui pourrait s'en retrouver sacrifiée dans le cas d'une réaffectation des élus.

D'autant plus que vous avez notamment, par exemple, Tarik ou Stéphane GENIN qui sont des personnes de qualité et qui pourraient parfaitement assumer les fonctions d'Adjoints.

Donc, pourquoi réduire ce nombre ? Nous proposons de conserver le nombre initial d'Adjoints.

Intervention de M. le Maire

Merci. Monsieur PENICAUD.

Intervention de M. François-Xavier PENICAUD

Simplement, pour ne pas être redondant avec ce que vient de dire Monsieur BOBI, signaler que, effectivement, là en retirant la délégation, il y a cinq ressources humaines en moins au service des Brondillants, qui est un alourdissement globalement, que soit pour les conseillers délégués ou les Adjoints, des charges qui ont été faites.

Il a été rappelé que c'étaient des délégations qui étaient importantes et conséquentes.

C'est vrai qu'on n'a pas non plus la visibilité et c'est votre droit, mais c'est vrai que c'est un peu plus délicat sur ce que serait la re-ventilation des délégations et donc le poids effectif sur un temps de travail déjà très contraint de chacun, et je me permets de redire et de re-souhaiter que s'il y a moins d'élus en délégation, j'espère qu'ils n'auront pas moins de moyens et au contraire, plus.

Et c'est vrai que, de ce point de vue, on pense que ce n'est pas au bénéfice des Brondillants que de réduire d'un adjoint. La charge est très importante pour nombre de vos Adjoints. Ils font un gros, gros travail, alourdir ça sans revaloriser, sans moyen nouveau, que ce soit pour les conseillers délégués ou pour les Adjoints, n'est à mon avis, à terme, pas dans l'intérêt des Brondillants parce qu'encore une fois, je crois qu'ils font un boulot absolument considérable et notamment vous avez voulu une majorité de proximité, d'écoute, cette proximité, elle demande du temps, elle demande de l'engagement et je crois que il n'y aurait pas trop d'un 15^{ème} Adjoint pour continuer à avoir cette qualité d'écoute et présence, qu'elle soit de terrain ou dans les rendez-vous qui peuvent être proposés auprès des Brondillants.

Intervention de M. le Maire

J'entends vos craintes.

Je me rappelle, je pense que vous vous souvenez aussi, ou ça va vous revenir, lorsque nous avons été élus, l'été 2020, on nous a même reproché d'avoir autant d'Adjoints et d'avoir autant de conseillers délégués.

On est, je pense, la Ville de la Métropole qui a le plus d'Adjoints et le plus de conseillers délégués.

On avait fait ce choix, et c'est ce qui explique le fait que les indemnités des Adjoints ici soient moins importantes qu'ailleurs, parce que justement on a plus d'Adjoints, plus de conseillers délégués.

Voilà. Donc là, maintenant, vous venez de nous dire le contraire, en disant « Oulala, en fait il en faudrait beaucoup plus ! ». Alors qu'il y a deux ans en arrière, il en fallait beaucoup moins.

Et puis l'exécutif, c'est la preuve aujourd'hui, ça peut évoluer : aujourd'hui, il y a 15 Adjoints, rien ne nous empêche, on a la possibilité d'en nommer un 16^{ème} demain, après-demain, dans six mois, dans un an.

On est, et vous avez participé à l'exécutif depuis deux ans et demi ; vous voyez comment on fonctionne, on est pragmatique, si ça marche on reste comme ça, si on voit qu'effectivement certaines délégations sont trop importantes, ou peut-être qu'il y a besoin de renforcer sur telle délégation ou autre, eh bien on nommera un 16^{ème} Adjoint.

Ce n'est pas parce qu'on nomme 15 aujourd'hui qu'on va rester à 15 d'ici la fin du mandat.

Et pour information, vous avez annoncé le chiffre de 7 000 € d'indemnité de Maire. Chacun peut savoir que c'est nettement moins, donc il faut prendre les chiffres avec précaution.

On va passer au vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Le groupe Ecologie, le groupe Communiste, groupe Socialiste, vous ne prenez pas part au vote ? Vous vous abstenez ?

Intervention de Mme Anne-Laure BADIN

On ne prend pas part au vote.

Intervention de M. le Maire

Vous ne prenez pas part, ok.

Intervention Mme Stéphanie VELLA

Non plus, je recommencerais peut-être au 5^{ème}.

Intervention de M. le Maire

Madame MOREL aussi ?

Intervention de Mme Lucile MOREL

Pareil, effectivement, comme l'a dit Monsieur ANGOSTO.

Intervention de M. le Maire

Ça marche.

Intervention de M. François-Xavier PENICAUD

Une abstention pour nous.

Après délibération, le Conseil Municipal FIXE A L'UNANIMITE à 15 le nombre d'adjoints au Maire.

Pour : M. Jérémie BREAUD (Maire), Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Madame Marion CARRIER, Mme Valérie BOULARD, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Isabelle DA SILVA, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelyne BRUNET, M. Raphaël SULTANA, Mme Linda TABTE, M. Emmanuel MAILLET, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, M. René SIMILLON, Mme Christiane RIVOIRE, Mme Jacqueline PALLUY, M. Jean-François DELAPIERRE, Mme Françoise KIRASSIAN, M. Stéphane GENIN, M. Albert YOGO, Mme Sandrine BERTHET, Mme Sonia GRANDSERRE, Mme Maryam EL GUIZANI, M. Fatih DEMIRAY, M. Tarik EZ ZAJJARI, Mme Marie BRUNET,

Ne prennent pas part au vote : MM. ANGOSTO Jean-Pierre, BOUABDALLAH Djamel, BOUDEBIBAH Djamel, COURT Rémi et GALVAO Filipe, MMES DURAND-MOREL Claire, MOREL Lucile et Mme VELLA Stéphanie, BADIN Anne-Laure et MECHKAR Nesrine.

Abstentions : M. François-Xavier PENICAUD, M. Hervé THIBAUD, Mme Anne-Lise LANSAQUE, Jean-Baptiste DOZOLME, M. Stevens BOBI,

DELIBERATION N° 4 :

ELECTIONS DES ADJOINTS

Election d'un nouvel Adjoint au Maire

RAPPORTEUR : M. JÉRÉMIE BREAUD, MAIRE

Par délibération précédente, nous avons décidé de fixer à 15 le nombre d'Adjointes.

Je vous passe tout le corps du texte.

En conséquence donc, je propose au Conseil Municipal que l'Adjoint à élire qui doit être un candidat de sexe masculin, pour respecter la parité, prenne rang dans l'ordre des nominations, c'est-à-dire que les Adjointes déjà élus, ceux-ci remontent dans l'ordre du tableau. Dit concrètement, le nouvel Adjoint sera 15^{ème} adjoint.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-7 du CGCT, cette élection doit se réaliser au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il sera alors procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection aura lieu à la majorité relative.

Monsieur le Maire ouvre le débat et demande s'il y a des interventions.

Intervention de M. François-Xavier PENICAUD

Bon, pour faire court simplement, pour expliquer, nous nous abstenons, mais sans aucune contestation des qualités individuelles de Tarik EZ ZAJJARI que nous avons vu être ensuite proposé dans nos petites enveloppes avant, d'autres auraient pu faire ce rôle, on aurait pu en mettre d'autres, mais Tarik a pu travailler sur un certain nombre de dossiers sur les questions de jeunesse, de vie étudiante, d'insertion, d'emploi sur lesquelles, y compris pour assurer la continuité, on connaît son dynamisme et son engagement.

Simplement, nous considérons que c'est une décision propre au Maire que de proposer cela et donc ce sera une abstention, mais qui ne porte absolument pas sur le choix individuel qui a été fait.

Intervention de M. le Maire

Je vois que vous êtes rassuré sur la personne de Tarik.

On est obligé de passer ça au vote à bulletin secret. Donc ça va prendre un petit peu de temps.

Nous allons procéder d'abord à la nomination de deux assesseurs par vote à main levée pour assister donc le secrétaire de séance pour le dépouillement des votes.

Je vous propose de désigner un assesseur dans la majorité : Albert YOGO et un dans l'opposition, Stéphanie VELLA, ne vous battez pas ! Oui, Stéphanie ? Ok.

Tout le monde est d'accord ? Ok, donc Albert YOGO, Stéphanie VELLA, vous êtes donc assesseurs.

Vous trouverez donc dans vos pochettes un bulletin avec le nom du candidat proposé par la liste « Bron 2020 Protéger Respirer » ainsi qu'un bulletin vierge et une enveloppe.

Donc, le candidat c'est effectivement Tarik EZ ZAJJARI.

Est-ce qu'il y a d'autres candidats ? Ok.

Donc, je vous invite à déposer votre enveloppe contenant votre bulletin dans l'urne qui vous sera présentée et à signer la feuille d'émargement.

Je demande à l'administration de commencer le processus de vote.

Intervention de M. Jean-Pierre ANGOSTO

Monsieur le Maire, j'ai donné un pouvoir, je suis obligé de partir, j'avais donné mon pouvoir à Lucile MOREL.

Intervention de M. le Maire

Pas de souci.

Le processus de vote se poursuit.

Intervention de M. le Maire

Tout le monde a pu voter ? Ah non ? Qui n'a pas voté ? François-Xavier, Hervé... Ah mais vous ne prenez pas part au vote ? D'accord.

Le processus de vote se poursuit.

Intervention de M. le Maire

C'est bon ? Albert, Stéphanie et Marie, s'il vous plaît !

Le processus de vote se poursuit.

Mme Marie BRUNET procède au dépouillement

Monsieur le Maire procède à la lecture des résultats.

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 10
- Nombre de votants : 33
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- Nombre de suffrages blancs : 5
- Nombre de suffrages exprimés : 28

Et donc Tarik a obtenu 28 voix.

Tarik est donc proclamé Adjoint. Je suis très heureux pour lui, vous pouvez l'applaudir.

Tarik est un battant puisqu'il a fait la SaintÉLyon l'an dernier, donc je sais qu'il est à la fois persévérant, endurant, tenace et sait travailler en équipe, surtout le résultat, donc de la persévérance, de la loyauté, de la compétence et de la patience.

Permettez-moi aussi, Tarik va prendre effectivement la délégation de l'éducation et de la jeunesse et il sera accompagné, et c'est vrai qu'on a mis en avant un peu tout le monde tout à l'heure à juste titre, mais on a oublié Sonia GRANDSERRE. Sonia qui a fait un travail formidable en tant que conseillère déléguée aux affaires scolaires, qui a accompagné François-Xavier PENICAUD pendant les deux premières années et demie du mandat et qui aura le même rôle aussi pour accompagner Tarik, avec l'insertion en plus.

Donc voilà, Sonia, je tenais également à te féliciter publiquement.

Donc, l'ordre des Adjoints est le suivant :

- 1^{ère} Adjointe : Martine CHAREYRE
- 2^{ème} Adjoint : Marc DUBIEF
- 3^{ème} Adjointe : Marion CARRIER
- 4^{ème} Adjointe : Valérie BOULARD
- 5^{ème} Adjoint, Pascal MIRALLES-FOMINE
- 6^{ème} Adjointe : Isabelle DA SILVA
- 7^{ème} Adjoint : Jacques CHAMPIER
- 8^{ème} Adjoint : Évelyne BRUNET
- 9^{ème} Adjoint : Raphaël SULTANA
- 10^{ème} Adjointe : Nathalie BRAMET- REYNAUD
- 11^{ème} Adjointe : Linda TABTE
- 12^{ème} Adjoint : Emmanuel MAILLET
- 13^{ème} Adjointe : Muriel ROBIC
- 14^{ème} Adjoint : Grégory BRUNET
- 15^{ème} Adjoint : Tarik EZ ZAJJARI

Donc, comme l'exige, et puis c'est un plaisir, la tradition, je vais te remettre l'écharpe d'Adjoint.

Intervention de Mme Lucile MOREL

Oui simplement, Monsieur le Maire, est-ce qu'on peut savoir qui reprend la délégation qui était déléguée à Monsieur THIBAUD ?

Intervention de M. le Maire

Oui, on peut le faire.

Je peux même dire toutes les délégations. Alors, je parle uniquement des Adjoints, parce que comme vous le savez, pour changer les délégations des conseillers délégués, ça passe par un arrêté.

Donc, au niveau des Adjoints :

- Martine CHAREYRE, il n'y a rien qui change, qui est extrêmement présente, bien que j'ai pu lire qu'elle était invisible... c'est quand même une honte, dans l'édition, dans la Tribune du groupe Ecologie Les Verts. Elle est 1^{ère} Adjointe déléguée à la Santé et au Handicap... quel manque de respect, d'ailleurs...
- 2^{ème} Adjoint, Marc DUBIEF, délégué, toujours aux Finances et aux Ressources Humaines,
- Là où ça change, Marion CARRIER, déléguée aux Mobilités et à la Voirie, au Développement durable et aux quartiers des Genêts-Lacouture,
- Valérie BOULARD, Affaires sociales, Solidarité, Logement, Lutte contre les discriminations, Harcèlement, et violences conjugales,
- Pascal MIRALLES-FOMINE, ça ne change pas, délégué à la Culture, aux Relations internationales et au Jumelage,
- Isabelle DA SILVA, ça ne change pas, déléguée à la Tranquillité publique, aux Cultes et au Civisme,
- Jacques CHAMPIER, délégué à la Vie associative,
- Évelyne BRUNET, déléguée à la Politique de la Ville, aux Marchés et aux travaux publics, aux bâtiments publics, et au quartier de Parilly, ça fait sens puisque, en charge de l'ANRU, politique de la Ville,
- Raphaël SULTANA, ça ne change pas, délégué à l'Urbanisme et aux Marchés forains,
- Nathalie BRAMET, ça ne change pas, déléguée au Commerce et à l'Artisanat et aux quartiers des Essarts, Charmilles,
- Linda TABTE, ça ne change pas, déléguée à la Petite enfance, à la Famille, à la Parentalité et au quartier de Terraillon,
- Emmanuel MAILLET, délégué au Développement économique, au Numérique et au quartier Roosevelt/Jardins du Fort/8 mai,
- Muriel ROBIC, déléguée aux seniors et aux solidarités entre les générations,
- Grégory BRUNET ne change pas, délégué au Sport et aux quartiers Reims-Curial-Saint-Jean,
- Tarik, délégué à l'Éducation et la Jeunesse.

Dès demain, en tout cas dans les jours qui viennent, nous allons prendre les arrêtés aussi pour étoffer les délégations des conseillers délégués.

Merci.

DELIBERATION N° 5 :

GESTION DES AFFAIRES MUNICIPALES

Désignation de représentants du Conseil Municipal Groupement d'Intérêt Public – Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'Emploi

RAPPORTEURE : Mme Martine CHAREYRE

Intervention de M. le Maire

Délibérations suivantes, donc maintenant de la 5 à la 16, il nous en reste 11, on va procéder aux nouvelles désignations dans les différents organismes municipaux.

J'invite donc Madame CHAREYRE...

Intervention de M. Stevens BOBI

Juste une remarque.

Intervention de M. le Maire

Oui, Monsieur BOBI.

Intervention de M. Stevens BOBI

En fait, on a reçu un mail de votre cabinet, vendredi à 11h19 indiquant qu'il n'y aurait pas de changement en dehors du centre aéré de Parilly, sur la représentation de la Mairie, et donc là j'entends que finalement toutes les délibérations vont être évoquées, comment ça se fait qu'on n'a pas eu cette information ?

Intervention de M. le Maire

Enfin, vous étiez bien au courant de l'ordre du Jour, il y a même eu une commission la semaine dernière.

Intervention de M. Stevens BOBI

Oui, mais on a reçu un mail ce vendredi de Philippe SIMON.

Intervention de M. le Maire

Je ne comprends pas la question, Stevens.

Intervention de M. François-Xavier PENICAUD

En fait, nous avons reçu, depuis les commissions, il y a quelques jours, un mail du directeur de cabinet nous faisant état que les compositions des différentes représentations ne seraient pas modifiées, qui appelait au retrait des délibérations, en tout cas il était rédigé dans un sens qu'on comprenait nous comme tel.

Donc si ce n'est pas le cas, on va demander une petite suspension de séance parce qu'il y a une mésinformation.

Intervention de M. le Maire

Est-ce que vous l'avez bien compris ?

Intervention de M. Stevens BOBI

Alors, je vais lire le mail, si vous voulez parce qu'il y a 2 lignes.

Intervention de M. le Maire

Non mais, attendez, ce n'est pas la foire, on prend 5 minutes de suspension de séance. 19h03, on reprend à 19h08.

La séance est suspendue.

Intervention de M. le Maire

Bien, donc pour information pour le public, il y a eu une suspension de séance de 10 min pour régler certains détails, la séance reprendra à 19h15, en accord avec les différents groupes.

La séance est suspendue.

Intervention de M. le Maire

Bien, il est 19h15, Mesdames et Messieurs, s'il vous plaît.

Donc des délibérations 5 à 16, on va voter les nouvelles présences dans les différents organismes de la Ville, c'est ma 1^{ère} adjointe, Martine CHAREYRE, qui va rapporter ces délibérations.

Ce que je vous propose, sauf pour le centre aéré, mais pour les autres, si vous êtes OK, pour que ça aille vite, on peut procéder à un vote à main levée, sauf s'il y a opposition, vous me direz en fonction des délibérations.

Intervention de Mme Martine CHAREYRE

Bonsoir à tous, bonsoir à toutes.

Nous allons donc désigner les représentants du Conseil sur ce rapport du GIP - groupement d'intérêt public - qui a pour objet, bien sûr, la participation au dispositif d'insertion, recherche d'emploi au bénéfice de tous publics en difficulté sur la Métropole de Lyon constituant le territoire d'intervention.

Les statuts du GIP prévoient que les Communes membres disposent chacun d'un représentant titulaire et d'un suppléant au Conseil d'Administration.

Sont candidats pour cette désignation, en titulaire : Madame Sonia GRANDSERRE, en suppléant Monsieur Fatih DEMIRAY.

Intervention de M. le Maire

Y a-t-il d'autres candidats ?

Intervention de Mme Martine CHAREYRE

Monsieur, dites-moi ?

Ça ne concerne pas ce rapport.

Intervention de M. le Maire

Si, si. Donc, est présentée par le groupe « En Avant Brondillants », la candidature de François-Xavier PENICAUD et en suppléant, Stevens BOBI.

J'ai dit quoi ? Oui, la fatigue.

On passe au vote.

Stevens ?

Intervention de M. Stevens BOBI

Juste pour une précision quand même pour notamment les personnes qui sont là. Pourquoi est-ce qu'il y a eu une suspension de séance : parce qu'on a eu une information qui était une erreur de la part du cabinet qui nous a transmis à nous, élus EAB, l'information comme quoi il n'y aurait pas eu de changements par rapport à la représentation de la Mairie dans les Conseils d'Administration.

Et fait, il s'agissait d'une erreur qui nous est parvenue vendredi, et donc c'est pour ça qu'on a dû rectifier la chose et s'occuper de faire les listes pour proposer au vote tout de suite.

Intervention de M. le Maire

Madame MOREL ?

Intervention de Mme Lucile MOREL

Oui merci, nous nous abstiendrons sur les délibérations sur lesquelles nous n'avons pas de représentants.

Intervention de M. le Maire

D'accord.

Intervention de Mme Lucile MOREL

Nous dénonçons le fait que nous n'ayons pas de représentants, nous sommes prêts à travailler pour les Brondillants, nous l'avons déjà dit, intégrer le COPIL de la CTG par exemple ; nous avons plusieurs fois fait appel à ça, la CTG, donc c'est le contrat avec la CAF, un des gros financeurs pour notre Commune et sur les représentations pour lesquelles nous votons ce soir, nous aurions aimé, opposition, siéger à plus d'instances, nous connaissons la charge de travail qui est la vôtre.

Voilà. Merci.

Intervention de M. le Maire

Madame, MOREL, je vais vous répondre vraiment du fond du cœur.

Par rapport au mandat d'avant, vous avez une place, quand je dis vous, l'opposition, beaucoup plus importante dans les différents organismes qu'au mandat précédent, première chose, et notamment pour le centre aéré.

Deuxièmement, vous me dites à chaque fois « je veux participer, je veux être une opposition constructive », à chaque fois je vous fais la même réponse et je vais vous faire la même réponse ce soir, mais le dire au Conseil une fois tous les 2-3 mois c'est bien, mais pourquoi vous ne le mettez pas en pratique ?

Là, parmi les 10 élus de l'opposition, il y en a seulement 2, dont je tairais le nom, mais qui sont venus me voir depuis 2 ans et demi effectivement avec des bonnes idées.

Tous les autres, vous compris, je ne vous ai jamais vus, honnêtement, dans les faits, ça ne suit pas.

Donc, moi, il n'y a pas de souci, vous savez où est mon bureau, n'hésitez pas à venir. Je n'ai mangé personne. Je ne flingue personne, je ne mets à mort personne.

N'hésitez pas à venir, Madame MOREL, si vous voulez, on peut même prendre rendez-vous, il n'y a aucun souci.

Donc vous ne prenez pas part au vote ?

Intervention de Mme Lucile MOREL

Je peux vous répondre Monsieur le Maire ?

Intervention de M. le Maire

Allez, oui.

Intervention de Mme Lucile MOREL

Merci. Il y a une différence entre venir dans votre bureau et partager un café, une discussion, très cordialement, et puis siéger dans des instances dans lesquelles on a des financeurs très importants pour la Commune, dans lesquelles on a des informations et on prend des décisions. Voilà, merci.

Intervention de M. le Maire

Je précise aussi que dans un certain nombre d'organismes dans lesquels vous siégez alors que l'opposition, donc c'est-à-dire nous, dans le mandant précédent, nous ne siégeons pas parce que vous ne vouliez pas qu'on siéger, il y a un taux d'absence qui est juste trop important.

Donc il y a aussi ça qu'on tient, à quoi cela sert qu'on vous donne une présence alors que si souvent vous ne venez pas, je pense notamment au CCAS.

Donc c'est pour des raisons encore une fois d'équité, d'efficacité, de pragmatisme qu'on décide effectivement cette décision.

Linda TABTE.

Intervention de Mme Linda TABTE

Monsieur le Maire, chers collègues, la question de la participation à la CTG, ça fait plusieurs fois effectivement que vous la ramenez sur la table.

Il me semble que je vous avais déjà répondu : la CTG, ce sont des questions effectivement qui sont en lien directement avec notre délégation, et c'est dans le cadre de l'exercice de notre délégation que nous échangeons avec la CAF : moi-même sur la Petite enfance, Monsieur EZ ZAJJARI sur la Jeunesse et d'autres, et toutes les questions relevant de la CTG, Monsieur le Maire vient de le dire, sont évoquées lors des Conseils d'Administration du CCAS, Conseil d'Administration dans lequel siéger Monsieur COURT et sur lesquels nous donnons tous les éléments et nous débattons avec l'opposition et donc Monsieur COURT qui est représenté.

Voilà, je souhaitais donner cette précision-là et en commission, je pense que je ne suis pas avare d'explications, de pédagogie et de transmission d'informations en toute transparence, comme vous le savez, voilà, je pense que pas mal d'élus de l'opposition peuvent abonder dans ce sens-là et les informations sont transmises en toute transparence.

Donc les éléments vous les avez. Après, siéger dans ces instances-là et ces COPIL, ça fait partie de nos délégations.

Intervention de M. le Maire

Bien. Oui, c'est en rapport avec le ..?

François-Xavier.

Intervention de M. François-Xavier PENICAUD

Oui, simplement pour expliquer puisque nous avons transmis du coup, bricolé là des listes sur un certain nombre de représentations, je ne reprendrai pas la parole à chaque fois, c'est le cas pour celle-ci.

Mais il s'agit par ces candidatures sur des organismes sur lesquels nous étions déjà, de manifester et de dire publiquement notre disposition, contrairement effectivement à ce qui a pu être parfois pratiqué en début de mandat, je vous rejoins sur ce point, malgré de nombreuses demandes, pas que de moi-même, mais d'autres, la disposition de nos groupes à favoriser le tuilage, que ce soit dans les délégations qui vont être reprises par les uns les autres ; j'ai eu l'occasion de le dire à l'instant à Monsieur EZ ZAJJARI, je le dis à ceux qui seront dans ce Conseil d'Administration de la MMIE, même si Sonia GRANDSERRE connaît déjà bien cette structure, et sur toutes les fonctions sur lesquelles on avait une représentation, si on peut faciliter le bon fonctionnement et la bonne transition des dossiers et des informations, nous le ferons et je me tiens à disposition dès la fin de ce Conseil Municipal avec Hervé THIBAUD et tous les membres du groupe pour prendre les éventuels rendez-vous qui seraient nécessaires.

Voilà, ça se veut une démarche d'affichage de cette bonne volonté-là.

Intervention de M. le Maire

Je vous en remercie. Donc on revient à la délibération.

Qui ne prend pas part au vote alors ?

Vous vous abstenez ? D'accord.

Intervention de Mme Martine CHAREYRE

Vote à main levée.

Intervention de M. le Maire

Tout le monde est d'accord pour qu'on vote à main levée ?

Tous ? OK. Martine.

Intervention de Mme Martine CHAREYRE

Donc le titulaire, Madame GRANDSERRE, Monsieur PENICAUD suppléant, Monsieur DEMIRAY et Monsieur BOBI.

Tout le monde a voté. Si... Je ne l'ai pas, moi.

Intervention de M. le Maire

Bon, on va se remettre les idées en place.

Donc en fait, pour le poste de titulaire, c'est très simple, il y a deux candidats : il y a Sonia GRANDSERRE et François-Xavier PENICAUD. Il faut en élire un et un poste de suppléant, il y a deux candidats : il y a Fatih DEMIRAY et Stevens BOBI. D'accord.

Donc qui vote pour Sonia GRANDSERRE ? OK.

Qui vote pour François-Xavier PENICAUD ? OK

En suppléant, qui vote pour Fatih DEMIRAY ?

Qui vote pour Stevens BOBI ? OK

La liste « Bron 2020 – Protéger, Respirer » a obtenu 28 voix.

La liste « En Avant Brondillants » a obtenu 5 voix .

Donc si on résume, est titulaire Sonia GRANDSERRE et suppléant Fatih DEMIRAY.

DELIBERATION N° 6 :

GESTION DES AFFAIRES MUNICIPALES

Désignation de représentants du Conseil Municipal - Conseils d'école de Bron

RAPPORTEURE : Mme Martine CHAREYRE

Le Code de l'Éducation dispose que dans chaque école, le Conseil d'école comprend deux élus : le Maire ou son représentant, un conseiller de l'école désigné par le Conseil Municipal, et nous avons 12 groupes scolaires.

Sont candidats :

- Pour Alsace-Lorraine : Madame TABTE,
- Pour Anatole France : Madame GRANDSERRE,
- Ferdinand Buisson : Madame BOULARD,
- La Garenne : Marion CARRIER,
- Jean Jaurès : Madame GRANDSERRE,
- Jean Macé : Madame E. BRUNET
- Jean Moulin : Monsieur DEMIRAY
- Jules Ferry : Madame BRAMET-REYNAUD
- Pierre Cot : Madame GRANDSERRE
- Saint-Exupéry : Monsieur YOGO,
- L'école Élémentaire Les Genêts : Monsieur DUBIEF,
- Et Le Groupe Scolaire Louise Michel : Stéphane GENIN.

Intervention de M. le Maire

François-Xavier, il y avait une question ?

Intervention de M. François-Xavier PENICAUD

Il y avait une proposition d'amendement, parce que vous avez repris la délibération qu'on avait votée au premier Conseil Municipal de la Ville, sur laquelle il avait été décidé a posteriori et je pense que c'était salutaire, de nommer sur tous ces postes-là des suppléants au titulaire en Conseil d'école.

Dieu sait que c'est quelque chose qui est très chronophage. Dieu sait qu'on a pu voir le peu de fois où ni le titulaire, ni le suppléant, ni le représentant du Maire n'arrivaient à être présents et que ça créait des frictions avec les parents d'élèves et la communauté éducative.

Il nous semble que ça ne mange pas de pain que de permettre à des suppléants de pouvoir, je sais que, y compris les agendas professionnels, sont parfois un peu compliqués à manier, donc on vous fait simplement cette proposition qui est d'amender cette délibération pour désigner en sus des titulaires, des suppléants.

Cette proposition se veut constructive, après vous avez la possibilité aussi de le faire à l'occasion d'un prochain Conseil Municipal, comme ça avait été la fois prochaine, et je ne crois pas que sur ce point-là nous étions depuis trois ans dans l'illégalité, en tout cas personne dans l'éducation nationale ne l'a considéré comme tel.

Je vous remercie.

Intervention de M. le Maire

Merci, François-Xavier, pour cette proposition d'amendement que nous allons rejeter.

En fait, comme c'est inscrit pour chaque groupe scolaire, il y a donc un conseiller municipal qui est désigné par le Conseil et en plus de ça, il y a soit le Maire ou son représentant. Ce qui veut dire concrètement dans les faits, il y a entre guillemets le « titulaire », celui qui est désigné par le Conseil Municipal, et lorsque celui-ci ou celle-ci ne peut pas y assister, il y a toujours le Maire, honnêtement je n'y vais pas, mais il y a mon représentant. Donc il y aura toujours au moins une personne ou même les deux comme ça arrive souvent, de présents.

Monsieur BOUDEBIBAH ?

Intervention de M. Djamel BOUDEBIBAH

Juste pour donner un peu d'historique au niveau des Conseils d'école qui sont très importants, Monsieur PENICAUD a raison de le rappeler, c'est un gros travail.

À l'époque, bien sûr, c'est Monsieur le Maire qui est toujours le représentant unique et ensuite son suppléant c'est l'Adjoint à l'éducation, mais nous à l'époque, sur le groupe scolaire, il y avait maternelle et primaire, on avait mis exprès deux représentants, un en maternelle, un en primaire, ce qui fait que lorsque qu'il y en a un qui manquait l'autre pouvait faire la liaison.

C'est aussi une proposition qu'on peut ouvrir.

Intervention de M. le Maire

Monsieur BOUDEBIBAH, j'entends la proposition.

Là, on a mis en place un système qui globalement fonctionne depuis deux ans et demi, autant continuer là-dessus.

Maintenant si effectivement pour une raison X ou Y, on s'aperçoit qu'il marche moins, on regardera, mais on ne va pas tout chambouler pour faire comme avant.

Intervention de M. François-Xavier PENICAUD

Pardonnez-moi Monsieur le Maire, sur certains groupes scolaires, maternelle et élémentaire n'avaient pas forcément le même représentant.

Mais c'est votre liberté de choix, je trouve que ça va être une charge un peu plus importante pour ceux qui vont l'assumer et j'espère qu'elle ne créera pas de couac.

Intervention de Mme Martine CHAREYRE

Merci, si je comprends bien, n'ayant pas d'autres listes, ces deux candidats sont nommés d'office ? Il y a d'autres candidats ?

Monsieur le Maire passe au vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Délibération adoptée.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITÉ la désignation des représentants du Conseil Municipal aux Conseils d'école de Bron.

DELIBERATION N° 7 :

GESTION DES AFFAIRES MUNICIPALES

Désignation de représentants du Conseil Municipal - Centre aéré permanent de Bron Parilly

RAPPORTEURE : Mme Martine CHAREYRE

Le Comité de gestion du Centre aéré permanent de Bron Parilly a pour but la promotion et le développement d'activités socio-éducatives pour les enfants de Bron ainsi que d'autres communes.

Les statuts prévoient que le Maire et 6 représentants de la Ville de Bron sont membres de droit.

Donc, je crois qu'ici on a également une liste, Monsieur le Maire ? Sur le centre aéré ?

Intervention de M. le Maire

Non, « En Avant Brondillants » vous n'avez pas déposé de liste. L'opposition, est-ce que vous avez déposé une liste ? Oui ? Nous l'avons, la liste ?

Intervention de Mme Lucile MOREL

On avait des titulaires et des suppléants

Intervention de M. le Maire

D'accord.

Intervention de Mme Martine CHAREYRE

Il n'y en a pas ?

Intervention de Mme Lucile MOREL

Pas de suppléants ?

Intervention de M. le Maire

Alors, est-ce que vous voulez prendre 30 secondes pour nous redonner ?

Intervention de Mme Lucile MOREL

Oui, s'il vous plaît.

Intervention de M. le Maire

Oui, Madame VELLA ?

Intervention de Mme Stéphanie VELLA

Oui, en attendant, on n'aurait pas oublié la désignation... ah je n'ai rien dit, c'est celle d'après. Excusez-moi.

Intervention de M. François-Xavier PENICAUD

Le temps que la liste soit déposée, Monsieur le Maire, est-ce que vous m'autorisez un petit rappel au règlement, sinon il faudra que je le fasse plus tard ?

Intervention de M. le Maire

Pardon ?

Intervention de M. François-Xavier PENICAUD

Un rappel au règlement, il en y a pour deux minutes, mais je le ferai plus tard sinon.

Intervention de M. le Maire

Non mais vas-y oui.

Intervention de M. François-Xavier PENICAUD

C'est simplement parce vous avez mentionné tout à l'heure le fait qu'effectivement le groupe « En Avant Brondillants » s'était saisi de l'article 11 du règlement intérieur du Conseil Municipal permettant l'enregistrement et la diffusion du Conseil Municipal dès lors que n'étaient présentes que des personnalités ayant mandat public et pas ni le public ni les agents.

Il est vrai, on avait eu des discussions sur le sujet en amont, qu'on avait encouragé l'exécutif à utiliser cette disposition pour qu'il y ait une meilleure accessibilité de nos débats au public.

Et c'est donc dans le cadre de cet article 11 qu'effectivement « En Avant Brondillants », en attendant, et nous espérons que l'exécutif sans saisira, encore une fois c'est une proposition qui se veut constructive, parce que ça se fera dans des meilleures conditions si c'est l'exécutif qui en prend la main, mais qu'il y ait une diffusion comme ça sur les réseaux sociaux de nos débats, encore une fois dans un souci de transparence et de démocratie.

On est cohérent avec ce qu'on avait pu dire simplement, voilà étant donné que ce Conseil Municipal permettait de manifester une autre liberté, nous l'avons prise ce soir, nous le referons, nous souhaitons qu'il y ait cette publicité qui soit faite à nos Conseils Municipaux dans un souci de démocratie, l'article 11 le permet et donc nous espérons pouvoir l'utiliser, mais que l'exécutif s'en saisira.

Intervention de M. le Maire

Entièrement d'accord, il y a juste quand même une petite précision à apporter c'est que l'article 11 précise bien, qu'effectivement il n'y a aucun souci pour filmer et retranscrire le Conseil. Il interdit néanmoins de filmer les agents municipaux s'ils ne sont pas d'accord. D'où notre crainte et c'est pour ça, cette question légitime, on est venu nous voir en début de Conseil, on nous a apporté la réponse en disant « non, je ne filme pas le Conseil, je me filme moi-même ».

Voilà, là-dessus il n'y a aucun souci, donc il y a une bonne interprétation du règlement intérieur, il y avait simplement une crainte légitime au début, par respect de la protection de la vie privée des agents municipaux, mais il n'y a aucun souci.

On continue ? Martine ?

Il y a donc deux listes ?

Madame BADIN ?

Intervention de Mme Anne-Laure BADIN

Oui, je vous remercie de me donner la parole.

J'ai une petite question : est-ce que vous pouvez nous expliciter le mode de scrutin ? Parce que jusqu'à présent, nous avons un élu d'opposition qui siégeait dans le Conseil d'Administration du centre aéré et donc est-ce que vous pouvez nous expliquer si cet élu pourra continuer à siéger suite au vote et à notre soumission de liste ou pas ?

Intervention de M. le Maire

Madame BADIN, je ne comprends pas bien la question.

Là, on va procéder à un nouveau vote. En fonction du résultat, si vous avez un de vos élus qui est élu, il pourra siéger ; s'il n'est pas élu, il ne pourra pas siéger.

Intervention de Mme Anne-Laure BADIN

Non, je voulais juste dire, est-ce que le mode de scrutin a évolué et permet ou pas une représentation de l'opposition ? Est-ce qu'il y a un certain nombre d'élus qui vont siéger au Conseil d'Administration ? Est-ce que cet ensemble d'élus nous représente nous en tant que Conseil Municipal ? C'est-à-dire, est-ce que l'opposition est représentée ou pas au sein de ce groupe ?

Voilà, merci.

Intervention de M. le Maire

Non, c'est à la proportionnelle, donc il n'y a pas de nomination. C'est la liste en fonction des résultats. Chaque liste donne tant d'élus, donc c'est un scrutin de liste.

Donc, s'il y a suffisamment de voix, oui, s'il n'y a pas suffisamment de voix, non.

Martine CHAREYRE ?

Intervention de Mme Martine CHAREYRE

Alors, notre première liste. Sont candidats : Monsieur YOGO, Madame GRANDSERRE, Monsieur BRUNET, Monsieur EZ ZAJJARI, Madame DA SILVA, Madame PALLUY.

Liste nous étant remise maintenant : Monsieur GALVAO, Madame DURAND-MOREL, Monsieur ANGOSTO, Madame MECHKAR, Madame VELLA et Monsieur BOUABDALLAH.

Intervention de M. le Maire

Vous avez donc deux listes. On est d'accord, il n'y en a pas d'autre ?

Hervé, tu veux poser une question ?

Intervention de M. Hervé THIBAUD

Juste pour dire qu'on soutiendra la liste de l'opposition pour qu'il y ait une pluralité dans ce Conseil d'Administration.

Intervention de M. le Maire

D'accord, donc on va faire simple.

Qui vote pour la liste « Bron 2020 Respirer Protéger » ? Ça fait 28.

Qui vote pour l'autre liste de l'opposition ?

Donc les 10 + les 5 d' « En Avant Brondillants », donc ça fait 28 et 15.

Donc tu lis les 5.

Intervention de Mme Martine CHAREYRE

Pour nous : Monsieur YOGO, Madame GRANDSERRE, Monsieur BRUNET, Monsieur EZ ZAJJARI, et Madame DA SILVA.

Pour les 5, Monsieur GALVAO, Madame DURAND-MOREL

Intervention de M. le Maire

C'est bon.

Intervention de Mme Martine CHAREYRE

Oui, pardon, Monsieur GALVAO, pardon. C'est ça.

Intervention de M. le Maire

La liste « Bron 2020 Protéger, respirer » a obtenu 28 voix.

La liste « Socialistes, écologique et citoyens » a obtenu 15 voix.

Alors sont donc élus : Albert YOGO, Sonia GRANDSERRE, Grégory BRUNET, Tarik EZ ZAJJARI, Monsieur GALVAO et Madame Claire DURAND-MOREL.

Intervention de M. le Maire

Délibération suivante, donc la numéro 8. Comment ? Qu'est-ce qu'il y a Madame MOREL ? Madame MECHKAR ?

Intervention de Mme Nesrine MECHKAR

Merci. Est-il possible de faire une intervention ?

Intervention de M. le Maire

Oui, vous avez la parole.

Intervention de Mme Nesrine MECHKAR

Oui, merci.

Tout d'abord merci au groupe « En Avant Brondillants » qui a soutenu la candidature de notre liste.

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, chers collègues, je profite de cette délibération sur le renouvellement des représentants du Conseil Municipal au centre aéré pour évoquer la situation critique de ce centre.

Monsieur le Maire, j'aimerais vous relire votre petite citation du Bron'Jour de mars. Je vous cite : « *C'est un budget réaliste et ambitieux au service d'un projet équilibré entre éducation, sécurité, santé, environnement et dynamique locale. C'est un projet au service de l'intérêt général. C'est un budget pour tous les Brondillants* ».

Vos choix budgétaires depuis le début de votre mandat font des dommages collatéraux.

Aujourd'hui parmi eux, les enfants brondillants qui par vos restrictions ne pourront pas se rendre au centre aéré de Bron les trois premières semaines d'août, enfants dont les parents travaillent, enfants dont les parents ne peuvent pas partir en vacances, enfants dont le seul lieu de sociabilisation et d'accueil pouvait les recevoir.

Mais finalement, vous êtes juste dans la lignée de votre parti et de vos collègues LR, la lignée de la « casse des aides », dans la destruction du lien social et de la solidarité.

A l'image de Laurent WAUQUIEZ de ses baisses brutales des aides financières auprès du TNP, de la Villa Gillet ou de la Biennale d'art contemporain ; à l'image d'Alexandre VINCENDET qui a voté contre le repas à 1 € pour tous les étudiants et a voté pour ce terrible et honteux texte sur la réforme des retraites.

Monsieur le Maire, avec cette décision et vos coupes envers le centre aéré de Bron, permettez-moi de vous dire que je regrette fortement le temps où Bron arborait fièrement et dignement le logo de Ville amie des enfants de l'Unicef.

Je vous remercie.

Intervention de M. le Maire

Merci, Madame MECHKAR pour cette intervention pertinente.

Hervé, il y avait une question ? C'est bon ?

Délibération suivante, la numéro huit.

DELIBERATION N° 8 :

GESTION DES AFFAIRES MUNICIPALES

Désignation de représentants du Conseil Municipal - Collèges de Bron

RAPPORTEURE : Mme Martine CHAREYRE

Le Code de l'Education prévoit deux représentants de la Ville, siégeant au sein du Conseil d'Administration.

Sont candidats :

- Pour le collège Théodore Monod : Madame GRANDSERRE, Monsieur YOGO
- Pour le collège Joliot-Curie : Monsieur DEMIRAY, Madame DA SILVA
- Pour Pablo Picasso : Madame EL GUIZANI, Monsieur DUBIEF et Monsieur PENICAUD.

C'est bien cela ?

Vote à main levée à l'unanimité.

Tout le monde est d'accord ?

Intervention de M. le Maire

Madame VELLA ? Abstention ? Abstention pour toute l'opposition ?

Donc, pour Théodore Monod, il n'y a que deux candidats, il y a Sonia GRANDSERRE et Albert YOGO, donc ils sont élus.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

Joliot-Curie, il n'y a qu'une seule liste, Fatih DEMIRAY, Isabelle DA SILVA.

Qui vote contre ? qui s'abstient ? Ils sont élus.

Et enfin à Pablo Picasso, il y a une liste composée de Maryam EL GUIZANI, Marc DUBIEF et un autre François-Xavier PENICAUD.

Qui vote pour Madame EL GUIZANI et Monsieur DUBIEF ?

Qui vote pour Monsieur PENICAUD ?

La liste « Bron 2020 – Protéger Respirer » a obtenu 28 voix.

La liste « En avant Brondillants » a obtenu 5 voix.

Sont donc élus Sonia GRANDSERRE, Albert YOGO pour Théodore Monod, Fatih DEMIRAY, Isabelle DA SILVA pour Joliot-Curie et enfin Maryam EL GUIZANI et Marc DUBIEF pour Picasso.

DELIBERATION N° 9 :

GESTION DES AFFAIRES MUNICIPALES

Désignation de représentants du Conseil Municipal - Centre Social et socioculturel les Taillis

RAPPORTEURE : Mme Martine CHAREYRE

Mesdames, Messieurs,

L'association du Centre Social et socioculturel les Taillis a pour objet de promouvoir la participation des habitants à la gestion, à l'animation des centres sociaux Grand et Petit Taillis.

Selon les statuts, 4 représentants.

Pour notre majorité, sont candidats : Madame BOULARD, Monsieur MAILLET, Monsieur CHAMPIER, Madame BRUNET et l'autre liste, Monsieur THIBAUD.

On peut voter à main encore levée ? A l'unanimité ?

Intervention de M. le Maire

Vous ne prenez pas part au vote ?

Intervention de Mme Lucile MOREL

On s'abstient, c'est à la majorité.

Intervention de M. le Maire

D'accord, vous vous abstenez.

Intervention de Mme Stéphanie VELLA

Oui, moi aussi je m'abstiens.

Intervention de M. le Maire

D'accord, tout le monde. Donc qui vote pour les candidats ?

Intervention de Mme Martine CHAREYRE

Qui vote pour Monsieur THIBAUD ?

La liste « Bron 2020 – Protéger Respirer » a obtenu 28 voix

La liste « En avant Brondillants » a obtenu 5 voix.

Intervention de Mme Martine CHAREYRE

Sont élus : Madame BOULARD, Monsieur MAILLET, Monsieur CHAMPIER et Madame Evelyne BRUNET

DELIBERATION N° 10 :

GESTION DES AFFAIRES MUNICIPALES

Désignation de représentants du Conseil Municipal - Société Un, Deux, Toits Soleil

RAPPORTEURE : Mme Martine CHAREYRE

Intervention de Mme Martine CHAREYRE

Représentants de Un, Deux, Toits, Soleil. Société par Actions Simplifiées pour développer et exploiter les centrales photovoltaïques sur les bâtiments publics ou privés.

Nous avons ici la désignation d'un seul représentant de la Ville pour « Bron 2020 », Monsieur DELAPIERRE et Monsieur THIBAUD.

Intervention de M. le Maire

François-Xavier ?

Intervention de M. François-Xavier PENICAUD

Juste, je vais sortir, étant sociétaire de cette structure.

Intervention de M. le Maire

OK, on note.

Donc, qui vote pour Jean-François DELAPIERRE, candidat de la liste « Bron 2020 » ? Qui vote pour Hervé THIBAUD, « En Avant Brondillants » ?

La liste « Bron 2020 – Protéger Respirer » a obtenu 28 voix.

La liste « En avant Brondillants » a obtenu 5 voix.

Jean-François DELAPIERRE est donc élu.

DELIBERATION N° 11 :

GESTION DES AFFAIRES MUNICIPALES

Désignation de représentants du Conseil Municipal - Unité de Formation et de Recherche d'Anthropologie et de Science Politique de l'Université Lumière Lyon 2 (UFR)

RAPPORTEURE : Mme Martine CHAREYRE

Les statuts de l'UFR prévoient un représentant de la Ville de Bron, soit pour « Bron 2020 », Madame KIRASSIAN et si je comprends bien, également Monsieur PENICAUD.

Intervention de M. le Maire

Pour Madame KIRASSIAN, « Bron 2020 » ? Ok.

Monsieur PENICAUD ? Ok.

La liste « Bron 2020 – Protéger Respirer » a obtenu 28 voix.

La liste « En avant Brondillants » a obtenu 5 voix.

Est élue : Madame KIRASSIAN

DÉLIBÉRATION N° 12 :

GESTION DES AFFAIRES MUNICIPALES

Désignation de représentants du Conseil Municipal - Association Réussir l'Insertion à Bron

RAPPORTEURE : Mme Martine CHAREYRE

L'association RIB, Réussir l'Insertion à Bron a pour objet de faciliter l'accès à l'emploi.

Sont candidats pour « Bron 2020 » : Monsieur DUBIEF, Madame GRANDSERRE, Monsieur DEMIRAY, Madame BOULARD et également Monsieur PENICAUD, Monsieur BOBI.

Qui vote pour « Bron 2020 » ?

Pour Monsieur PENICAUD et Monsieur BOBI ?

Merci, l'unanimité pour « Bron 2020 ». Majorité pardon, excusez-moi.

La liste « Bron 2020 – Protéger Respirer » a obtenu 28 voix,
La liste « En avant Brondillants » a obtenu 5 voix.

Intervention de M. le Maire

Je constate François-Xavier que vous avez voté avec l'opposition, mais l'opposition ne vote pas avec vous.

Intervention de M. François-Xavier PENICAUD

Tout le monde ne défend pas le pluralisme au même niveau, Monsieur le Maire.

Intervention de Mme Martine CHAREYRE

Bien, l'IUT de Lyon 2...

Intervention de Mme Stéphanie VELLA

Chacun sa colonne vertébrale, Monsieur PENICAUD.

Intervention de M. le Maire

On temporise. Nous ne sommes pas à l'assemblée, j'espère qu'on donnera une autre image.

Sont élus : Monsieur DUBIEF, Madame GRANDSERRE, Monsieur DEMIRAY, Madame BOULARD.

DÉLIBÉRATION N° 13 :

GESTION DES AFFAIRES MUNICIPALES

Désignation de représentants du Conseil Municipal - IUT de l'Université Lumière Lyon 2

RAPPORTEURE : Mme Martine CHAREYRE

Dispenser en formation initiale, continue et alternée, l'enseignement supérieur préparant aux fonctions d'encadrement technique et professionnel dans divers secteurs d'activité économique.

Les statuts prévoient un représentant titulaire, un représentant suppléant.

« Bron 2020 » : en titulaire, Madame CARRIER, en suppléant Madame KIRASSIAN.

Et nous avons également en titulaire, Monsieur PENICAUD.

Toujours l'unanimité pour le vote à main levée ?

Qu'est-ce que j'ai dit ? Il n'y en a qu'un qui écoute, ça fait plaisir !

C'est la fatigue...

Pour Monsieur PENICAUD ?

Merci, la majorité « Bron 2020 ».

La liste « Bron 2020 – Protéger Respirer » a obtenu 28 voix,

La liste « En avant Brondillants » a obtenu 5 voix.

Sont élues : titulaire, Madame CARRIER, suppléant Madame KIRASSIAN.

DELIBERATION N° 14 :

GESTION DES AFFAIRES MUNICIPALES

Désignation de représentants du Conseil Municipal au sein de la Mission Locale Bron Décines Meyzieu

RAPPORTEURE : Mme Martine CHAREYRE

Ensuite, pour la Mission Locale qui a pour but d'aider les jeunes demandeurs d'emploi de 16 à 25 ans.

Les statuts de la Mission Locale désignent cinq représentants.

Pour « Bron 2020 », nous avons : Monsieur DEMIRAY, Madame GRANDSERRE, Monsieur MAILLET, Madame BOULARD, Madame VELLA et nous avons également Monsieur PENICAUD et Monsieur BOBI.

Intervention de M. François-Xavier PENICAUD

Simplement une intervention sur cette délibération spécifique. C'est vrai que c'est un peu dommage en termes de tuilage d'aller très très vite là-dessus. Il doit y avoir un changement, un renouvellement de l'ensemble du bureau de la structure d'ici quelques mois, avec notamment la présidente qui doit partir, et c'est vrai que ça met un peu d'instabilité, donc je regrette qu'il n'y ait pas eu de discussion avec la structure et la présidente elle-même pour favoriser ce tuilage.

Voilà, je pense que vous auriez pu la temporiser de quelques semaines, ça n'aurait pas changé l'animation et là c'est vrai que ça porte un peu à conséquence sur la bonne animation d'une structure qui traverse y compris des moments pas forcément faciles, et c'est un regret que j'émetts ici.

Intervention de M. le Maire

Pour rassurer, j'ai au téléphone dernièrement la présidente et ça continuera à fonctionner, il n'y a pas de doute là-dessus.

Martine, on passe au vote ?

Intervention de Mme Martine CHAREYRE

Oui, l'unanimité pour voter à main levée ?

Intervention de M. Stevens BOBI

Simplement Martine, comme tu évoques « Bron 2020 » pour parler de la liste, parle également d'« En Avant Brondillants », non pas d'un individu. Merci.

Intervention de Mme Lucile MOREL

Excusez-moi, juste on a besoin d'une petite clarification entre nous, est-ce qu'on peut avoir une petite suspension de séance s'il vous plaît ?

Intervention de M. le Maire

Trois minutes.

La séance est suspendue.

Intervention de M. le Maire

Bien, on reprend. Alors, Madame MOREL ? Non ? D'accord.

Martine.

Intervention de Mme Martine CHAREYRE

Donc on passe au vote.

« Bron 2020 » : Monsieur DEMIRAY, Madame GRANDSERRE, Monsieur MAILLET, Madame BOULARD, Madame VELLA et « En Avant Brondillants » : Monsieur PENICAUD et Monsieur BOBI.

Pour « Bron 2020 », vote à main levée. Merci.

Et Monsieur PENICAUD et Monsieur BOBI ?

Intervention de M. le Maire

Oui, madame VELLA ? Oui vous votez donc. Donc il y a les 28 + Madame VELLA.

Intervention de Mme Martine CHAREYRE

Mais ce n'est pas possible.

Intervention de M. le Maire

Attendez, attendez, attendez, on va reprendre.

Pour la première liste, qui est une liste plurielle, il y a la présence de Stéphanie VELLA là-dessus, qui vote pour cette liste ?

Stéphanie, d'accord.

Donc tous, sauf « En Avant Brondillants » ?

D'accord et qui vote pour la liste « En Avant Brondillants » ? Les 5.

La liste « Bron 2020 – Protéger Respirer » a obtenu 38 voix.

La liste « En avant Brondillants » a obtenu 5 voix.

Le scrutin est clos. Sont donc élus les 6 candidats de la liste présentée par « Bron 2020 » : Monsieur DEMIRAY, Madame GRANDSERRE, Monsieur MAILLET, Madame BOULARD, Madame VELLA.

DELIBERATION N° 15 :

GESTION DES AFFAIRES MUNICIPALES

Désignation de représentants du Conseil Municipal au Syndicat Intercommunal de Gestion des Energies de la Région Lyonnaise (SIGERLy)

RAPPORTEURE : Mme Martine CHAREYRE

Les statuts prévoient un délégué titulaire, un délégué suppléant.

Pour « Bron 2020 », nous avons en titulaire Monsieur DUBIEF, en suppléant Madame CARRIER.

« En Avant Brondillants », nous avons la candidature de Monsieur THIBAUD.

Unanimité pour les votes à main levée ?

Pour « Bron 2020 », Monsieur DUBIEF, Madame CARRIER ?

« En Avant Brondillants », Monsieur THIBAUD.

La liste « Bron 2020 – Protéger Respirer » a obtenu 28 voix.

La liste « En avant Brondillants » a obtenu 5 voix.

Sont élus : titulaire Monsieur DUBIEF, suppléant Madame CARRIER.

DELIBERATION N° 16 :

GESTION DES AFFAIRES MUNICIPALES

Désignation de représentants du Conseil Municipal au Centre Social Gérard Philippe

RAPPORTEURE : Mme Martine CHAREYRE

Centre Social Gérard Philippe qui anime et coordonne les activités d'ordre social, familial et culturel.

Les statuts prévoient le Maire ou son représentant et 2 élus.

Les candidats pour « Bron 2020 » : Madame BOULARD et Monsieur EZ ZAJJARI.

Pour « En Avant Brondillants » : Monsieur BOBI.

Toujours à l'unanimité, les mains levées.

« Bron 2020 » : Madame BOULARD, Monsieur EZ ZAJJARI

« En Avant Brondillants » : Monsieur BOBI.

La liste « Bron 2020 – Protéger Respirer » a obtenu 28 voix.

La liste « En avant Brondillants » a obtenu 5 voix.

Sont élus : Madame BOULARD et Monsieur EZ ZAJJARI.

Je vous remercie de votre patience.

Intervention de M. le Maire

Bien pas d'autre prise de parole ?

Je remercie le public d'être venu aussi nombreux. Merci à chacune et à chacun d'entre vous.

Rendez-vous pour le prochain conseil municipal le 6 avril.

Merci et bonne fin de journée à tous.

La séance est levée à 19h56.

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL
MUNICIPAL
DU 20 MARS 2023**

Président de séance,



Jérémie BREAUD

Secrétaire de séance,



Marie BRUNET